

LIBRARY

L'Europe à l'école

Le 6 mai ont été présentés, dans les locaux du Bureau de Presse et d'Information de la Commission, certains éléments permettant l'insertion d'une dimension européenne dans l'enseignement. C'est en collaboration avec le Ministère de l'Éducation Nationale que le Bureau d'Information a réalisé une série de 22 affiches destinée à l'enseignement secondaire. Ce matériel didactique permettra aux enseignants de toutes les disciplines de travailler sur des projets européens de type pluridisciplinaire. Tous les établissements secondaires recevront un ou plusieurs jeux de

ces documents. Il est également possible de monter une exposition à l'aide de ces affiches, le Bureau de Presse et d'Information disposant d'un support léger d'exposition. Un petit dossier, accompagnant les affiches, permet aux enseignants de disposer d'une information utile en vue de l'exploitation efficace de ce matériel didactique.

Il est évident que les affiches ne sont pas réservées aux cours de géographie ou d'économie. Les aspects européens de notre vie culturelle, politique, économique et sociale sont tellement nombreux que chaque professeur pourra être automatiquement confronté avec la dimension européenne de certains problèmes dont il trouvera l'amorce dans ces affiches et la documentation d'accompagnement.



Le 6 mai au Bureau de Presse et d'Information a eu lieu la présentation de l'action „L'Europe à l'école”. Une série de 22 affiches accompagnées d'un dossier d'information seront distribuées dans les écoles secondaires. De g. à dr. : J. Poorteman, directeur du Bureau de Presse et d'Information, E. Davignon, vice-président de la Commission, P. Vanbergen, secrétaire-général du ministère de l'Éducation Nationale et Mme. M. Sergant, représentant le ministre M. Tromont.

Le dernier réaménagement du SME

Le 21 mars 1983, les ministres européens des Finances ont décidé de réaménager une fois de plus les parités monétaires entre les pays faisant partie du Système monétaire européen (SME). A l'issue de négociations longues et parfois difficiles, toutes les monnaies concernées ont reçu une autre parité. C'était le septième réaménagement depuis l'existence du SME et aussi le

plus important. „Nous sommes satisfaits”, ont déclaré les ministres à la presse à l'issue de leur réunion, mais tout le monde n'en pensait pas autant.

Des voix se sont élevées, parmi lesquelles celles d'éminents gouverneurs de banques centrales et d'autres experts monétaires, pour déclarer que des ajustements trop fréquents des parités monétaires risquaient

de mettre en question le sens même du SME. A cet égard, on ne peut cependant se défaire de l'impression que de telles critiques risquent parfois de passer à côté de l'essence du système.

Dès sa création en mars 1979, le Système monétaire européen a été conçu comme un instrument souple permettant d'ajuster les parités après concertation des pays intéressés. Il est prévu

Dans ce numéro

- 4 Conseil Européen Thorn prépare Stuttgart
- 5 L'Europe à la dérive
- 6 Genschler-Colombo
- 8 Politique de développement

que les ajustements doivent être limités à un minimum, les Etats membres du SME devant s'attacher à coordonner leurs politiques économiques dans une mesure aussi large que possible.

Au fil du temps, c'est du moins ce qu'espéraient les pères du SME, les différences entre les taux d'inflation, entre les taux de croissance et entre les situations des balances commerciales et des paiements s'amenuiseraient, si bien que le respect de la discipline imposée par le SME aux participants ne poserait plus de problèmes.

L'idée d'une nouvelle tentative d'unification monétaire européenne, après l'effondrement des parités fixes au début de la décennie 70, a été lancée en 1977 par l'ex-Président de la Commission des Communautés européennes, Roy Jenkins. A cet égard, trois considérations revêtaient une importance majeure : la conviction que l'Europe ne pouvait être remise sur la bonne voie que par un nouveau débat sur les problèmes fondamentaux d'une union monétaire; l'espoir que le problème monétaire ne laisserait certainement pas indifférent un partenaire européen aussi important que la RFA; enfin, la conviction que la présidence belge du Conseil (du 1er juillet au 31 décembre 1977) apporterait un soutien maximal à cette idée.

La Belgique a d'ailleurs joué un rôle important dans la création du SME. M. Theo Peeters, professeur à l'université de Louvain, a fait partie du groupe de travail McDougall, qui a eu une forte influence sur les idées de Roy Jenkins. En outre, au sein des conseils et des comités européens, Tindemans, Simonet, Geens et l'ex-gouverneur de la Banque nationale de Belgique, Cecil de Strycker, ont eu une influence stimulante.

Cependant, c'est Jacques van Ypersele, actuellement chef de cabinet du Roi, à l'époque président du Comité européen, qui, de loin, a joué le rôle le plus important. C'est lui qui a écrit la partie importante du rapport Tindemans sur l'union euro-



M. W. De Clercq, ministre belge des Finances, après la séance du Conseil du 21 mars.

péenne qui était consacrée à l'intégration monétaire; au cours de l'hiver 1977-78, il a été consulté par Roy Jenkins et son cabinet, il a écrit des rapports pour le Comité monétaire, il a apporté à plusieurs reprises sa contribution à la discussion publique et il a mis au point le „compromis belge” qui a permis de sortir de l'ornière des discussions techniques qui n'en finissaient plus.

Pourquoi ?

Le projet de nouveau système monétaire européen devint de la politique pratique quand le chancelier ouest-allemand Helmut Schmidt constata que le moment était bien choisi pour une nouvelle initiative et quand le président français Giscard d'Estaing eut les coudées plus franches après la défaite de la gauche aux élections législatives de mars 1978. Ainsi, les deux hommes avaient leurs propres raisons pour s'engager dans la voie de l'intégration monétaire et, de ce fait, il n'a pas été nécessaire que la Commission des Communautés européennes les y incite.

Le chancelier Schmidt était sérieusement préoccupé par le grand désordre qui régnait dans l'Alliance atlantique : la crise du dollar qui s'éternisait, la pression qui, sur le

plan international, était exercée sur la RFA pour qu'elle joue le rôle de locomotive économique et les difficultés que connaissait l'administration Carter. Schmidt était aussi préoccupé des retombées de cette situation pour son pays. De son côté, Giscard espérait pouvoir apporter à la RFA le soutien économique de la France et il était parfaitement conscient du fait que la discipline monétaire constitue une condition essentiellement à cet égard.

Schmidt et Giscard ont dévoilé leur plan à l'issue du dîner qui a eu lieu le 7 avril pendant le Conseil européen de Copenhague. La plupart des chefs de gouvernement furent complètement surpris par la portée des propositions visant à créer une „zone européenne de stabilité monétaire” et le Premier ministre britannique Callaghan fit même preuve d'un grand scepticisme. Les chefs de gouvernement des trois grands pays de la Communauté (la RFA, le Royaume-Uni et la France) confièrent la phase suivante des négociations à trois experts monétaires : Schulmann, Clappier et Couzens.

Lors du Conseil européen qui s'est tenu à Brême en juillet de la même année, des propositions concrètes ont été présentées et, à partir de ce moment-là, les dis-

cussions techniques et parfois même politiques ont pu commencer. Après des discussions difficiles, dans lesquelles, comme on l'a dit plus haut, le Belge van Ypersele joua un rôle très important, une résolution concernant la création du SME fut finalement approuvée à l'unanimité le 5 décembre 1978 à Bruxelles.

La semaine précédente, le Premier ministre britannique avait cependant déjà informé ses collègues que son pays ne participerait pas au nouveau système. Toutefois, le Royaume-Uni se montra disposé à coopérer en tant que membre à part entière aux autres volets du système, plus précisément la création du Fonds européen de coopération monétaire (une sorte d'embryon de banque centrale européenne) et l'octroi des aides monétaires mutuelles via ce Fonds.

De leur côté, l'Italie et l'Irlande réservèrent pendant une semaine leur décision concernant leur participation au SME, parce qu'elles estimaient insuffisante l'aide financière promise aux pays ayant une économie plus faible. Finalement, le gouvernement italien parvint quand même à rassembler en Italie un appui politique suffisant pour pouvoir décider de participer au SME dès le 1er janvier 1979. Un peu plus tard, les Irlandais

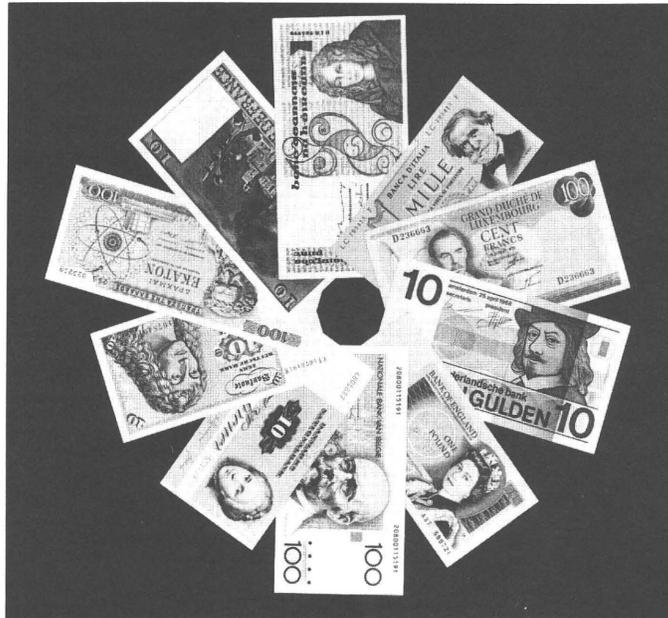
parurent aussi avoir tous leurs apaisements en ce qui concerne les garanties offertes, de sorte qu'ils purent adhérer définitivement au SME à la date du 13 mars 1979.

L'ECU

Le pivot du SME est l'Ecu (European Currency Unit), une monnaie artificielle qui joue le rôle d'unité de compte. L'Ecu est ce que l'on appelle une corbeille de monnaie réunissant les devises des huit Etats membres du SME plus la livre britannique. La drachme grecque entrera dans la corbeille au plus tard le 31 décembre 1985. Comme base de la composition de la corbeille, il a été retenu la quote-part de chaque Etat membre dans ce que tous les pays de la Communauté produisent en un an comme biens et services (une sorte de produit "national" européen). Certaines corrections techniques ont été apportées pour les petits pays, ce qui représente en fin de compte les "facteurs de pondération" de chaque monnaie du SME.

Ces facteurs de pondération, c'est-à-dire la quote-part de chaque monnaie dans la corbeille de l'Ecu, ne sont évidemment pas déterminés d'une manière immuable, mais toute modification est soumise à des règles strictes. En principe, il a été convenu que la composition de l'Ecu resterait inchangée pendant cinq ans. En cas de circonstances exceptionnelles, par exemple quand la quote-part effective d'une monnaie déterminée dans l'Ecu augmente ou diminue de plus de 25 %, les facteurs de pondération peuvent être revus, mais, dans ce cas, l'accord de tous les pays participant au SME est requis.

La valeur de l'Ecu est calculée chaque jour par les services compétents de la Communauté européenne. C'est sur la base de cette valeur de l'Ecu que l'on détermine le cours de toutes les monnaies européennes. La Commission calcule également l'indicateur de divergence (une invention de van



Ypersele) pour chaque monnaie européenne. Cet indicateur donne une idée de la position (faible ou forte) de chaque monnaie dans le système. Si l'on constate une divergence de plus de 75 % dans le sens favorable ou dans le sens défavorable, le pays concerné est censé prendre des mesures pour remédier à cette situation (mesures de politique fiscale et/ou monétaire, dévaluation ou réévaluation, etc.).

Depuis un certain temps, un certain nombre de banques et d'autres institutions financières utilisent aussi l'Ecu comme monnaie dans laquelle certains emprunts à Euro-obligations sont libellés. L'avantage de cette méthode est que l'effet des fluctuations de parité est filtré par les facteurs de pondération, de sorte que l'Ecu est beaucoup plus stable que ses parties composantes.

Enfin, l'Ecu est, pour toutes les monnaies du SME, l'unité de compte commune dans laquelle le cours pivot de chaque monnaie est exprimé. Lors de la mise en route du système, on retint pour les monnaies de l'extérieur monétaire (franc belge, florin, Deutsche Mark, couronne danoise) le cours pivot par rapport à l'unité de compte européenne; pour les nouvelles monnaies du SME,

leur valeur fut fixée par convention au taux du marché des changes du 12 mars 1979.

Sur la base de ces cours pivots, on créa alors une "grille bilatérale des parités" dans laquelle la marge de fluctuation admise est fixée avec précision pour chaque monnaie du SME. Comme avec l'ancien mécanisme du serpent, les partenaires du SME s'engagent à limiter les fluctuations de parité de leur monnaie à 2,25 % au-dessus et en dessous des cours pivots fixés bilatéralement. Lorsque le point d'intervention entre deux monnaies est atteint, les banques centrales des pays concernés entrent en scène (en procédant à des interventions, en relevant le taux d'escompte ou en prenant d'autres mesures monétaires) pour maintenir le cours de leur monnaie dans les limites de la marge admise. En principe, l'utilisation de monnaies non communautaires telles que le dollar des Etats-Unis est interdite dans ce contexte.

Si un ou plusieurs pays ne parviennent pas à maintenir leur(s) monnaie(s) dans la limite des marges de fluctuation fixées ou s'ils doivent intervenir trop systématiquement et trop sensiblement sur les marchés des changes en achetant ou en vendant des devises, il leur

est possible de demander une révision du cours pivot. Si les autres membres du SME y consentent, un pays peut modifier son cours pivot et, dès lors, réévaluer ou dévaluer sa monnaie. Jusqu'ici, l'histoire du SME a connu 7 réajustements des parités :

- 24 septembre 1979 : dévaluation de 3 % de la couronne danoise et réévaluation de 2 % du DM;
- 30 novembre 1979 : dévaluation de 4,76 % de la couronne danoise;
- 23 mars 1981 : dévaluation de 6 % de la lire;
- 5 octobre 1981 : dévaluation de 3 % de la lire et du franc français et réévaluation de 5,5 % du DM et du florin;
- 21 février 1982 : dévaluation de 8,5 % du franc belgo-luxembourgeois et dévaluation de 3 % de la couronne danoise;
- 12 juin 1982 : dévaluation de 5,75 % du franc français, dévaluation de 2,75 % de la lire et réévaluation de 4,25 % du DM et du florin;
- 21 mars 1983 : dévaluation de 2,5 % du franc français et de la lire, dévaluation de 3,5 % de la livre irlandaise, réévaluation de 5,5 % du DM, réévaluation de 3,5 % du florin, réévaluation de 2,5 % de la couronne danoise et réévaluation de 1,5 % du franc belgo-luxembourgeois.

Phase définitive

Selon la formule mise au point à Dublin à la fin de novembre 1979, la phase définitive du SME devait commencer après deux ans. Cette phase comprend essentiellement la création d'un Fonds monétaire européen (une sorte de banque centrale des banques centrales européennes) et l'utilisation de l'Ecu en tant que véritable unité de réserve et de compte. Cependant, au début de 1981, il a été décidé de suspendre provisoirement la mise en vigueur de la deuxième phase. On ne sait pas exactement quand cette mise en vigueur pourra avoir lieu. Tout dépendra évidemment de la situation politique et économique des Etats membres.

Au Conseil européen de Bruxelles

A l'issue du Conseil européen, les chefs d'Etat et de gouvernement ont publié une déclaration soulignant la nécessité de négociations pour parvenir à un règlement global de la situation au Moyen-Orient.

La déclaration du Conseil, qui s'est tenu à Bruxelles les 21 et 22 mars, reste dans la ligne de la position communautaire arrêtée à Venise en 1980, mais elle sera certainement bien reçue par les Etats arabes modérés et elle reconnaît aussi spécifiquement la position constructive adoptée par les Palestiniens.

„L'initiative du Président Reagan du 1er septembre indique une voie vers la paix et le Sommet arabe de Fez a montré une bonne volonté à son égard. La tâche est maintenant de dépasser les déclarations de principe et de trouver un moyen de réconcilier et de mettre en œuvre les différentes propositions de paix” indique la déclaration, en ajoutant que „les conclusions de la réunion récente du Conseil national palestinien peuvent et doivent contribuer au processus de paix”.

Le Conseil a reconnu que les efforts des Etats-Unis continueront à être „indispensables” pour créer les conditions permettant le début des négociations. Mais il souligne qu'Israël devrait „montrer qu'il est prêt à entreprendre de véritables négociations”.

Les chefs d'Etat et de gouvernement ont également consacré une importante partie de leurs discussions à la préparation du sommet économique occidental qui se tiendra à Williamsburg en mai. Ils ont notamment évoqué le différend agricole de la Communauté avec les Etats Unis et les questions industrielles.

Pour le reste, et selon les termes employés par le président, Helmut Kohl, le chancelier allemand, ce conseil fut „un sommet de transition”. Un grand nombre des questions abordées seront discutées à la prochaine réunion de Stuttgart qui aura lieu en juin.



La photo traditionnelle après le Conseil européen du 21-22 mars à Bruxelles au Val Duchesse sous la présidence du Chancelier allemand H. Kohl.

Dans le domaine économique, les gouvernements se sont mis d'accord pour donner la priorité à l'aide en faveur des jeunes chômeurs et ont reconnu qu'une stratégie active était nécessaire pour lutter contre le chômage et plus particulièrement dans la perspective des élections pour le Parlement européen de l'année prochaine.

Le Conseil attend des progrès d'ici à juin dans le développement et la consolidation du marché intérieur.

Il a accepté d'autre part la nécessité de la reconnaissance mutuelle des diplômes et de la plus grande liberté pour les citoyens d'établir des services dans d'autres pays de la Communauté. Il a également donné son feu vert pour que soient accélérés les travaux relatifs à la politique commune des transports.

La question de la protection de l'environnement a été également abordée et des travaux prévus d'ici l'été pour définir les moyens de

lutte contre les pluies acides qui menacent un grand nombre de forêts dans la Communauté.

Enfin le Conseil a discuté le financement des dépenses communautaires. La Commission doit adresser des propositions spécifiques au Conseil qui prennent en compte les problèmes des disparités budgétaires et de l'élargissement. Sur ce dernier point, le Conseil a réclamé un „progrès substantiel” dans les négociations avec l'Espagne et le Portugal.

Nous devons montrer notre détermination



Le 17 juin, prochain, le Conseil européen aura à prendre à Stuttgart des décisions susceptibles de changer fondamentalement en bien ou en mal l'équilibre de la Communauté. C'est lors d'un entretien avec un journaliste du Times que le Président Thorn a en effet déclaré : „Il est temps que les Etats membres réfléchissent ensemble,

au plus haut niveau, et qu'ils fassent la clarté sur les objectifs qu'ils ont pour l'Europe et sur les moyens de les atteindre, et qu'ils se mettent d'accord en toute clarté, sur les règles du jeu”.

En avril, le Président avait déjà, devant le Parlement européen, exprimé sa déception quant au Sommet européen de mars, qu'il avait

L'Europe à la dérive

qualifié de „décevant”. Une nouvelle dérobade serait, à ses yeux, dangereuse.

La Commission, à laquelle incombe en tant qu'institution le rôle de moteur dans le processus de changement, a fait une série de propositions, non seulement sur le financement, mais aussi sur la réduction du chômage et l'arrêt du déclin industriel. Ces propositions devront être discutées pendant le Conseil de Stuttgart.

Pour le Président Thorn, le problème de la recherche constante de l'unanimité dans les prises de décision européennes constitue une des pierres d'achoppement essentielles.

„La plupart, sinon tous les intérêts nationaux importants ont actuellement une dimension communautaire sans laquelle ils ne peuvent pas être préservés ou satisfaits, et ceci s'applique à pratiquement tout le domaine de la politique économique.”

„L'épidémie de protectionnisme, qui est l'expression économique des craintes et des incertitudes des gens, ne peut être contrée qu'en leur démontrant que l'impact de sa montée croissante signifiera la fin du mode de vie qu'ils ont connu depuis la guerre.”

„La Communauté, notre marché commun, notre politique commerciale commune, notre coopération en politique étrangère ne constituent pas un luxe, mais sont les mécanismes essentiels d'un mode de vie européen que nous devons chercher à maintenir et à développer”.

M. Thorn aimerait pouvoir compter sur le soutien du Parlement européen. Mais cette coopération n'est pas sans difficultés.

Parmi ces difficultés, l'une des plus importantes réside dans le fait qu'il n'existe au Parlement européen aucune majorité unie autour d'un ensemble d'idéaux ou de priorités communes.

„Quand nos ministres se présentent devant leurs parlements nationaux, ils savent où se situe leur majorité. Malheureusement, le Parlement européen n'a pas de

majorité engagée sur des programmes, sur des politiques et des objectifs globaux, dans la limite des moyens communautaires. La Commission doit actuellement s'accommoder de la règle des majorités de hasard. D'ailleurs, responsabilité et pouvoir ne peuvent être séparés.”

„Cette année, par exemple, le Parlement a rejeté des propositions de la Commission destinées à contrôler la production et les dépenses agricoles. Cette décision aurait eu plus de poids si le Parlement avait été tenu d'indiquer de quelle manière il entendait dégager les ressources nécessaires à la politique préconisée par lui.”

La politique agricole commune reste à la fois un élément-clé de la Communauté et l'un de ses problèmes permanents. M. Thorn est convaincu que la plus grande menace pour cette politique vient de ceux qui n'acceptent pas la nécessité du contrôle de la production. „Si nous continuons à produire plus que le marché peut absorber, nous finirons pas détruite la politique que nous essayons de sauvegarder.”

Pour M. Thorn, il est absolument primordial que les ressources propres de la Communauté soient augmentées; cette augmentation lui apparaît nécessaire, avec ou sans adhésion de l'Espagne et du Portugal. En effet, ces ressources supplémentaires seront indispensables pour financer les politiques nouvelles qui, estime-t-il devront être mises en œuvre afin de créer cette „Europe de la seconde génération” qu'il appelle de ses vœux.

Malgré ses craintes, M. Thorn fait un appel au sens de la responsabilité de tous pour que le Conseil européen de Stuttgart soit un succès.

„Stuttgart ne sera pas le moment à nous atteindrons tous les objectifs que nous nous sommes donnés. Mais ce sera un point de départ. Nous devons montrer notre détermination à poursuivre le développement de la Communauté.”

L'Europe occidentale part à la dérive et perd de son influence dans le cours des événements mondiaux. L'existence même de la Communauté européenne, pierre angulaire du combat européen pour l'intégration et la concertation, est sérieusement menacée. Un rapport intitulé „La Communauté européenne: déclin ou renouveau?” pose clairement le problème.

„La situation actuelle est telle que la Communauté est devenue, aux yeux des peuples d'Europe occidentale, une organisation lointaine et sans âme. Si elle veut survivre, si elle veut conserver et renforcer la loyauté des Etats membres et de leurs citoyens, il lui faudra redécouvrir et manifester le sens d'un intérêt général commun, pour regagner, dans ces circonstances beaucoup plus difficiles, son dynamisme initial...”

„Nous ne devons pas nous contenter des politiques communes que la Communauté a déjà élaborées; pour conserver les bénéfices que l'intégration européenne a apportés aux Etats membres, nous devons avancer grâce à de nouvelles politiques”.

De crainte de voir les réformes institutionnelles radicales et profondes, comme celle qui s'opère actuellement au sein du Parlement européen, arriver trop tard pour enrayer le déclin du processus d'intégration, les cinq auteurs du rapport „La Communauté européenne: déclin ou renouveau?” ont cherché à proposer des solutions „plausibles”. Le document, publié par cinq Instituts de Relations internationales de différents Etats membres, était ces propositions par une analyse critique de la situation actuelle et donne une vision globale, tournée vers l'avenir, du processus d'intégration en Europe occidentale, vision qui est le fruit de nombreuses discussions (avec, notamment, un groupe de spécialistes, représenté, pour la Belgique, par le Professeur Vandamme de l'UCL). Les auteurs ont voulu, dans ce document, proposer des op-

tions politiques qui puissent être réalisées dans le cadre des traités existants, soit par le recours à toutes les potentialités du système en place, soit par différentes mesures parallèles.

Politique de l'emploi

Les auteurs estiment que le maintien et le renforcement du Marché commun constituent la première réponse de la Communauté à la montée du chômage et à la baisse de la prospérité. Il convient d'appliquer, par priorité, les engagements contractuels non encore réalisés dans le domaine bancaire, dans le secteur des assurances, en matière de Politique commune des Transports et de libre Circulation.

La réforme de la Politique agricole commune et de sa gestion est désormais indispensable. C'est là la seule et unique alternative au contrôle de la production, une production où l'on enregistre aujourd'hui une situation excédentaire incontrôlable. La Communauté ne peut tolérer que son niveau de prix s'écarte trop de celui des prix du marché mondial. Si l'on veut éviter le recours à une politique d'exportation agressive, si l'on entend stabiliser les dépenses agricoles dans le budget communautaire, il faut à tout prix empêcher la création de productions excédentaires coûteuses. Les Montants compensatoires monétaires doivent être dégressifs et strictement limités dans le temps après chaque ajustement des taux de change.

Il faudra, à l'avenir, éviter les débats relatifs aux contributions budgétaires, la solution à ce problème ne réside pas dans une simple réorientation des dépenses. Le plafond de 1 % de la contribution à la TVA doit être relevé, de façon à s'adapter au développement ultérieur des politiques communautaires et aux exigences du troisième élargissement. Dans une Communauté digne de ce nom, où les niveaux de prospérité sont très diffé-

Suite à la p. 18

Plan Genscher-Colombo

Certains progrès ont été réalisés

Le mardi 12 avril, les membres du Parlement européen ont entendu avec une certaine impatience un long exposé fait par M. Hans-Dietrich Genscher, ministre allemand des Affaires étrangères. En tant que Président du Conseil des ministres de la Communauté, il a fait rapport sur la session du Conseil européen tenue les 21 et 22 mars à Bruxelles. Comme d'habitude, les parlementaires étaient déjà parfaitement au courant des résultats de cette session grâce aux communiqués de presse et ils savaient également que ce sommet européen de Bruxelles n'avait guère été fructueux. Telle fut donc également la teneur des réactions des parlementaires européens en réponse à l'exposé de M. Genscher.

M. Ernest Glinne, chef de la fraction socialiste, a estimé que la dernière réunion des chefs de gouvernement n'avait été qu'un conseil de transition. Malheureusement, a-t-il ajouté, il y a déjà eu tellement de conseils de transition. On espère toujours que la prochaine réunion des chefs de gouvernement apportera un miracle.

M. Gaston Thorn, Président de la Commission des Communautés européennes, a également fait rapport sur ce qui s'est passé à Bruxelles les 21 et 22 mars. Il a averti les chefs de gouvernement qu'ils ne pouvaient se permettre, coup sur coup, de faire preuve d'impuissance. M. Thorn a ajouté que la prochaine réunion du Conseil européen doit absolument donner des résultats positifs et que les membres de la Commission mettront tout en œuvre pour préparer au mieux cette réunion.

Le débat menaçait de s'enliser dans une longue série d'observations critiques, mais heureusement, le rapport du démocrate-chrétien belge Lambert Croux sur l'état d'avancement des travaux concernant l'initiative prise par M. Genscher et son collègue italien M. Colombo a modifié le ton. Cette initiative, qui a été lancée il y a plus de deux ans, a pour but de stimuler la coopération européenne.



Le Ministre italien des Affaires Etrangères E. Colombo avec son collègue allemand H.D. Genscher.

Le plan des deux ministres a été assez rapidement connu sous les titres „Acte européen” et „Rapport Genscher-Colombo”.

En bref, on peut dire qu'il s'agit d'un plan visant à élargir et à approfondir la coopération actuelle : il s'agirait surtout de coordonner davantage que par le passé les politiques étrangères des Etats membres, d'examiner également les problèmes de sécurité et de combler les lacunes qui existent encore actuellement sur le plan culturel dans la Communauté.

Pour ce faire, Genscher et Colombo ont proposé d'élargir les compétences du Parlement européen et d'améliorer la prise des décisions au sein du Conseil de ministres. Ce dernier point implique évidemment que les ministres renoncent à la pratique actuelle qui consiste à prendre la quasi-totalité des décisions à l'unanimité, sauf dans le domaine budgétaire.

Entre-temps, ce plan des deux ministres a été discuté lors des Conseils de Ministres et les chefs de gouvernement l'ont également examiné. M. Croux a cependant constaté que les délibérations de tous ces ministres et chefs de gouvernement n'ont guère été fructueuses jusqu'ici, notamment sur les points majeurs, à savoir les compétences du Parlement européen et la prise des décisions au Conseil, pour lesquels on n'a encore trouvé aucune solution.

Lorsque M. Croux a commenté sa résolution, MM. Genscher et Colombo étaient également présents dans l'hémicycle du Parlement européen. Parlant à titre personnel, M. Genscher a déclaré qu'il était très satisfait de la déclaration du parlementaire belge. En tant que Président du Conseil de ministres, M. Genscher a estimé que M. Croux avait brossé un tableau trop sombre de la situation. En effet, au cours des dernières semaines, c'est-à-dire après que M. Croux eut établi son rapport, il y a encore eu, au sein du Conseil de ministres,

des entretiens qui ont eu pour effet que l'on a réalisé certains progrès sur la voie d'un accord au sujet du plan Genscher-Colombo. En effet, les ministres ont fait savoir que, dorénavant, ils incluraient les problèmes de sécurité dans leur coordination politique et qu'ils attacheraient davantage d'attention à certaines questions économiques liées à la sécurité. Cependant, M. Genscher admet que, en ce qui concerne l'élargissement des compétences du Parlement européen, aucun accord n'est encore en vue et que, d'autre part, un certain nombre de ministres n'entendent pas encore renoncer à ce qu'on appelle parfois leur droit de veto au sein du Conseil. Toutefois, M. Genscher ne s'est pas montré pessimiste au sujet des entretiens qui doivent encore avoir lieu à propos du plan conçu par lui et par M. Colombo. En mai prochain, les ministres des Affaires étrangères consacreront encore deux journées à l'examen de ce plan et, en juin, les chefs de gouvernement feront le bilan lors du Conseil européen de Stutt-

gart. C'est alors que l'on saura exactement ce qui pourra être réalisé au cours des prochaines années et ce qui ne pourra pas l'être. M. Genscher a indiqué aux parlementaires que M. Colombo et lui-même s'attachent à réaliser, non pas ce qui est le plus souhaitable, mais tout simplement ce qui est faisable. Cela implique que l'on doit tenir compte des Etats membres qui ne sont pas partisans — ou qui ne le sont guère — d'une coopération accrue au cours des prochaines années.

M. Colombo, ministre italien des Affaires étrangères, a également mis en garde les parlementaires contre un excès d'optimisme et d'ambition. Une politique des petits pas peut permettre d'obtenir des résultats très valables. M. Colombo estime que le Parlement européen peut compter à l'avenir sur une concertation plus large avec le Conseil et il lui paraît aussi possible que le Parlement soit prochainement associé à la conclusion d'accords internationaux par la Communauté.

Entre-temps, les critiques émises par M. Croux à l'encontre du Conseil de ministres ont trouvé un écho favorable chez de nombreux parlementaires. M. Ernest Glinne a estimé que le temps était venu de renoncer à l'idée que seule une politique des petits pas permettrait à la Communauté d'enregistrer des résultats valables. Il considère que, vu le taux de chômage inquiétant et la crise économique gra-

ve, il s'agit maintenant de faire un grand pas en avant.

M. Barbi, chef de la fraction démocrate-chrétienne, a entendu certaines rumeurs qui lui déplaisent. Selon une de ces rumeurs, le président français Mitterrand aurait proposé de créer, sous le nom d'agence, un organe en dehors des institutions normales de la Communauté. Cet organe devrait, sans que le Parlement ni la Commission n'aient leur mot à dire, s'occuper de certaines formes de coopération dans le domaine socio-économique. M. Barbi a estimé cette proposition inadmissible.

M. Martin Bangemann (RFA), chef de la fraction libérale, s'est rallié à l'avis de M. Glinne selon lequel, dans la phase actuelle de coopération, on tenait exagérément compte de ceux qui hésitent. Il a estimé que l'on doit avoir le courage de stimuler vivement la coopération.

Après qu'un certain nombre d'orateurs se furent ralliés au rapport de M. Lambert Croux, la résolution de ce dernier a été mise aux voix. Le vote a donné une confortable majorité de 123 voix pour, 27 contre et 39 abstentions.

M. Bert Croux, rapporteur : „Le plan Genscher-Colombo est marqué par la volonté de franchir un pas en avant perceptible par une opinion publique de plus en plus inquiète devant les difficultés de la construction européenne”.



Dialogue Parlement-Commission

COMMUNICATIONS TELEPHONIQUES

La Commission des Communautés européennes s'attache à harmoniser les tarifs téléphoniques internationaux dans les différents Etats membres.

L'harmonisation de certaines dispositions tarifaires au sein de la Communauté renforcerait l'infrastructure et contribuerait à promouvoir les nouvelles formes de services dans le secteur de la télématique.

Actuellement, la Commission ne se voit pas en mesure de présenter au Conseil des propositions dans ce sens, mais elle appuie le groupe de travail compétent de la CEPT, qui s'emploie à faire progresser l'harmonisation dans ce domaine. Il convient cependant de noter que, à l'issue des négociations entre la Commission et les administrations nationales des PTT des Etats membres relatives au réseau d'information EURONET DIANE, la Commission a obtenu l'adoption d'un tarif indépendant de la distance.

(Réponse à la question écrite n° 1416/82 de M. Herman).

DUREE DE LA PROCEDURE A LA COUR DE JUSTICE DES COMMUNAUTES

Le Parlementaire européen Scott-Hopkins a demandé à la Commission de lui faire connaître la durée moyenne de la procédure à la Cour de justice des Communautés.

En 1981, la durée moyenne de la procédure entre l'introduction de la requête et l'arrêt rendu par la Cour a été de

□ 12 à 13 mois pour le contentieux général (annulation, carence, responsabilité);

□ 13 à 14 mois pour le contentieux du personnel de la fonction publique européenne;

□ 10 à 11 mois pour la procédure en manquement des Etats membres (article 169 du traité CEE);

□ 12 à 13 mois pour la procédure préjudicielle (article 177 du traité CEE).

(Réponse à la question écrite n° 1612/82 du parlementaire Scott-Hopkins).

GAZ NATUREL SOVIETIQUE

En 1981, la CEE a importé de l'Union soviétique 54 millions de tep (tonnes d'équivalent pétrole) de produits énergétiques pour une valeur de 8.478 millions d'Ecus.

Vers 1990, le gaz naturel en provenance de l'Union soviétique représenterait 19 % de l'approvisionnement total de la Communauté. Ce pourcentage a été calculé par la Commission sur la base des contrats existants et des futurs contrats hypothétiques entre les Etats membres et l'Union soviétique. Dans certains pays, les importations de gaz naturel ne commenceront, aux termes du contrat, qu'après 1990. Le pourcentage tombe à 17 % si l'on ne tient pas compte de ces importations. En outre, si l'on ne prend pas en considération les contrats en cours de négociation entre la Belgique et l'Italie, d'une part, et l'Union soviétique, d'autre part, on arrive à 14 % seulement. En 1990, le gaz naturel en provenance de l'Union soviétique ne pourra couvrir que 4 % du total des besoins énergétiques de la Communauté.

Selon des informations de presse, la vente du gaz naturel soviétique doit, à partir de 1988, rapporter quelque 10 milliards de dollars par an à l'URSS. Cependant, vu qu'il s'agit de contrats privés, la Commission n'est pas en mesure de confirmer l'exactitude de ces données.

(Réponse aux questions écrites n°s 1269/82 et 1781/82 de MM. Sassano et Radoux).

Réformer la politique de développement de la Communauté européenne

La Commission européenne, sous la conduite d'Edgard Pisani, commissaire au développement, a entrepris une tâche ambitieuse, celle de réformer deux secteurs-clés de la politique de développement de la Communauté européenne : l'aide alimentaire et la Convention de Lomé qui doit être renégociée à partir de septembre. Etant donné la précarité de la situation internationale actuelle, on est tenté de qualifier ce projet de téméraire sinon d'insensé.

Et pourtant l'initiative de la Commission ne pourrait pas arriver à un meilleur moment. Il est un fait que la crise économique prolongée dans le monde occidental et la détérioration des relations Est-Ouest ont relégué au deuxième plan un autre problème qui n'est pas moins inquiétant. C'est en effet presque dans l'indifférence que s'élargit l'écart entre les pays riches industrialisés de l'hémisphère nord et les pays pauvres en voie de développement du sud.

La réunion ministérielle du GATT en novembre dernier n'est pas parvenue à donner un nouveau momentum aux relations nord-sud. Et il est fort peu probable que la CNUCED-IV réussira là où a échoué le GATT, un forum restreint et qui encourage une approche pragmatique et non-doctrinaire des problèmes nord-sud.

En fait il est difficile d'imaginer une initiative globale qui pourrait stopper la dérive des relations nord-sud. Les tensions au sein du monde occidental et plus particulièrement dans les relations est-ouest ne permettent pas de penser que les nations industrialisées se mettent d'accord pour le moment sur une approche commune des relations avec le sud. Et si l'on peut s'attendre à ce que les pays du sud adoptent une plate-forme commune avant CNUCED-IV en juin prochain, elle contiendra certainement une série de demandes inacceptables pour les nations du nord (si l'on en juge d'après la préparation des réunions antérieures de la CNUCED).

Le meilleur espoir pour les relations nord-sud repose



donc sur une initiative plus limitée qui pourrait éventuellement être prise au niveau régional. On peut donc mesurer l'importance des efforts entrepris par la Commission européenne pour persuader les dix Etats membres de redéfinir leur programme d'aide alimentaire d'une part et d'adopter une nouvelle approche dans les négociations de l'après Lomé. Puisque le nombre de pays en voie de développement qui seraient directement concernés est relativement important — une soixantaine dans chacun des cas — le succès de l'initiative de la Commission pourrait faire toute la différence dans la direction que prendraient les rapports nord-sud.

Et ceci car la Commission européenne ne propose rien de moins que l'établisse-

ment d'un dialogue politique entre la Communauté européenne et les bénéficiaires de l'aide alimentaire d'une part et les 63 pays ACP signataires de la Convention de Lomé d'autre part. Ce dialogue serait engagé pour examiner les meilleurs moyens de répondre aux besoins de développement de ces pays. Il serait donc centré sur les PVD eux-mêmes et porterait en premier lieu sur leurs politiques plutôt que sur les projets.

La proposition de la Commission représente en fait un changement du point de vue de la Communauté. Pour prendre un exemple : l'aide alimentaire ne serait plus une fin en soi, c'est à dire un moyen de réduire les excédents communautaires de céréales, de poudre de lait, de butteroil, etc... mais elle rentrerait dans des straté-

gies alimentaires locales pour lutter contre la sous-alimentation endémique dans une grande partie du Tiers-monde.

Ceci ne signifie pas l'abandon et le remplacement des instruments d'aide au développement mis en place par la Communauté européenne.

Ce serait un exercice trop long et inutile. La Commission propose en fait un ajustement des instruments et des pratiques communautaires existants aux réalités et aux besoins du développement, plutôt que le contraire comme c'est le cas maintenant. La nouvelle convention serait donc, autant que possible, indépendante de modèles importés et chercherait à encourager l'auto-subsistance et un développement indépendant.

La proposition de la Commission européenne équi-

vaut à un pas de géant dans l'approche communautaire envers les PVD, et en particulier ceux des ACP. Elle ne renie toutefois pas l'héritage des conventions de Yaoundé et de Lomé pas plus qu'elle ne suggère que la Communauté remette le contrôle de ses opérations aux pays bénéficiaires. Au contraire la CE déterminera ses propres priorités en matière de coopération et les recommandera ensuite à ses partenaires éventuels.

Selon la Commission, la Communauté devrait donner la priorité au développement plutôt qu'à l'équipement, ou en d'autres termes, aux populations plutôt qu'aux outils. Et la première de ces priorités serait le développement agricole pour arriver à l'autosuffisance dans la production alimentaire. Des opérations à plus long terme pourraient chercher à rétablir des bases de développement biologiques, économiques et humaines. Le but de la Communauté, en pratique, serait donc d'établir un dialogue concernant les politiques plutôt que les projets spécifiques, comme c'est le cas actuellement.

Mais cette approche implique un engagement à long terme du dialogue entre la CE et ses partenaires. Il n'est donc pas surprenant que la Commission ait proposé une nouvelle convention à durée indéfinie qui permettrait à la CE d'élargir son rôle de „distributeur d'aide" à celui de partenaire à long terme dans un processus durable de développement. La Commission suggère également que l'aide alimentaire soit accordée dans le cadre de contrats couvrant plusieurs années pour assurer une continuité.

Ces objectifs ont été exposés dans un mémorandum adressé par la Commission à tous les Etats membres en septembre dernier. Ce mémorandum était essentiellement un document politique destiné aux dirigeants de la Communauté. Au début de cette année, la Commission a adressé deux autres documents au Conseil des ministres, le premier exposant la nouvelle approche en matiè-

re d'aide alimentaire, le second, les grandes lignes d'une politique pour les prochaines négociations avec les pays ACP (le projet de mandat de négociation de la Commission viendra plus tard).

Ces deux documents doivent être considérés comme complémentaires. En effet bien que les dispositions de la Convention de Lomé couvrent l'aide technique et financière et non pas l'aide alimentaire, les pays ACP reçoivent un tiers de l'aide alimentaire accordée par la Communauté. Ceci n'a rien de surprenant ne serait-ce qu'en raison du fait que parmi les 63 pays ACP se trouvent 22 des 31 Etats les moins développés. De plus au cours des dernières années la production agricole des ACP en tant que groupe a diminué et les perspectives pour les années 80 ne sont pas encourageantes.

En fait la Commission a souligné la nécessité d'atteindre l'autosuffisance alimentaire dans les pays ACP également. A cause des approvisionnements insuffisants et de l'accroissement de la dette extérieure, la majorité de ces pays sont aujourd'hui plus dépendant économiquement qu'ils ne l'étaient pendant la période coloniale. Selon la Commission, s'ils ne sont pas orientés vers la voie de l'autosuffisance, la plupart des pays africains devront faire face à la sous-alimentation et à une dépendance économique accrue.

La faim et plus particulièrement la sous-alimentation est endémique dans une partie importante du monde en développement: la FAO chiffre à 400 millions et la Banque mondiale à près d'un milliard les populations qui en souffrent. Et, souligne M. Pisani, même si tous les projets de développement étaient achevés avec succès, l'aide alimentaire resterait nécessaire. Le problème des pays „donneurs" n'est donc pas de savoir s'il faut ou non supprimer cette aide, mais celui d'éliminer ses conséquences néfastes.

Après une analyse en profondeur du programme d'aide



M. E. Pisani, membre de la Commission responsable du Développement.

alimentaire de la Communauté, la Commission a conclu qu'on ne pourrait y parvenir qu'en intégrant cette aide dans des stratégies de développement. L'aide alimentaire peut être utilisée pour bâtir des stocks qui seraient une assurance contre les pénuries ou la spéculation. Les fonds obtenus par la vente locale de l'aide pourraient être utilisés pour financer des projets agricoles, stabiliser les prix sur les marchés nationaux et encourager la transformation des produits agricoles locaux sur place.

Si les propositions de la Commission représentent un changement de point de vue indispensable, elles n'affectent pas le contenu du programme d'aide de la Communauté européenne. Celle-ci livre actuellement 1,1 millions de tonnes de céréales, y compris de blé, par an. Ces livraisons continueraient puisque les céréales entrent pour plus de la moitié, en terme de calories et de protéines, dans l'alimentation des pays en voie de développement. Mais la CE fournit également 150.000 tonnes de poudre de lait et 45.000 tonnes de butteroil.

Il semble que la Commission hésite à accroître son aide en produits laitiers, sauf dans le cas de projets particuliers comme en Inde, où cette aide est en quelque sorte un point de départ. Cette réticence est due en partie aux critiques qui sou-

lignent que l'utilisation incontrôlée de la poudre de lait peut entraîner des maladies ou la sous-alimentation des nourrissons. Les produits laitiers devraient donc être utilisés pour soutenir des programmes alimentaires élaborés et mis en œuvre par des agences spécialisées comme l'UNICEF.

Les propositions et la préoccupation de la CE pour les plus pauvres risquent d'être interprétés par les gouvernements des pays en voie de développement comme une tentative de réduire ses engagements financiers. C'est un risque d'autant plus probable à un moment où les opinions publiques européennes s'inquiètent davantage de l'augmentation du chômage et de la baisse du niveau de vie. C'est pourquoi, la Commission a mis l'accent sur le fait que l'aide alimentaire n'est que l'un des instruments de développement.

Elle avertit dans le même temps les Etats membres qu'ils devront dégager des ressources plus importantes pendant une période plus longue; qu'ils devront ouvrir plus largement leurs marchés aux importations et renforcer leurs efforts de stabilisation des prix des produits de base et des recettes d'exportations.

A travers ces propositions, la Commission européenne, souvent accusée d'être une instance technocratique, a indiqué aux Etats membres où se trouvaient leurs responsabilités politiques. Il reste à voir si les dirigeants politiques de la CE suivront la Commission dans cette voie. S'ils le font, les bénéficiaires ne seront pas seulement les pays ACP et ceux qui reçoivent l'aide alimentaire mais tous les pays en voie de développement. La Commission pourrait défendre sa nouvelle approche des problèmes du Tiers-monde au cours de la réunion de CNUCED-IV et tracer ainsi la voie vers des relations nord-sud plus fertiles.

Malcolm Subham

Promenade d'un président en Forêt-Noire

Le président Gaston Thorn a fait l'autre jour une promenade en Forêt-Noire mais la circonstance n'avait rien de bucolique : il s'agissait de constater de visu les dommages causés aux arbres par la pollution atmosphérique.

M. Thorn était accompagné de MM. Lothar Späth, ministre-président de Bade-Wurtemberg et Gerhard Weiser, ministre de l'agriculture, de Mme Anne-Marie Griesinger, ministre des affaires européennes, et de M. Karl von Wogau, membre du Parlement européen.

Cette promenade en forêt a permis de vérifier les dimensions européennes du problème de la pollution et le rôle important que les surfaces boisées jouent dans la vie économique et sociale de la Communauté.

Certes, toutes les forêts d'Europe sont en but atteintes à des origines humaine, chimiques, biologiques ou météorologiques. Mais c'est en République fédérale que la situation est la plus grave : 560.000 hectares plantés d'arbres y sont menacés.

On emploie souvent, pour définir cette situation, le terme de „pluies acides” mais celui-ci ne suffit pas à cerner le problème. La pollution générale de l'air et les impuretés atmosphériques — sulfureuses en particulier — sont sans doute les pires ennemis de la forêt allemande.

Le problème n'a cessé de s'aggraver depuis le milieu de la dernière décennie et la sécheresse de 1976 en a fait apparaître toute l'ampleur. L'espèce la plus touchée est le sapin argenté, victime à la fois des dépôts acides et d'une épidémie qui atteint la moitié des forêts de cet arbre. Mais l'épinette, le pin, le hêtre, le chêne, l'érable et le frêne sont également dans une situation peu enviable.

Le problème de la forêt allemande n'est hélas ! pas isolé. Les surfaces boisées représentent environ 35 millions d'hectares, soit environ un cinquième de la superficie de la Communauté européenne. Il y a donc là un potentiel économique considérable, qu'il faut préserver. D'autant que la Communauté est importatrice nette de bois et produits dérivés ses achats sont quatre fois supérieurs à ses ventes dans ce domaine. Le déficit commercial résultant d'un tel déséquilibre est le troisième par ordre

d'importance, après les secteurs du pétrole et de l'agro-alimentaire.

La Communauté n'a pas encore de politique forestière. Elle a entrepris un certain nombre d'actions communes dans les zones méditerranéennes de France et d'Italie. Toutefois, il s'agit d'actions ponctuelles destinées à faire face à certains problèmes bien précis.

La Commission est cependant consciente de l'importance de la forêt dans la vie des hommes et de la société. C'est pourquoi, elle prépare un programme d'action destiné à la protéger, plus particulièrement en liaison avec les activités agricoles.



Pour protéger les échanges Communautaires

Répondant à l'appel du Conseil européen de juin 82 qui demandait que la Communauté agisse „avec autant de diligence et d'efficacité que ses partenaires” en matière de protection commerciale, la Commission vient de proposer la révision de la politique commerciale commune.

Le nouvel instrument compléterait les mesures de protection commerciale existantes dans la Communauté. Celles-ci comprennent des procédures contre les subventions et le dumping ainsi que des mécanismes de surveillance et de sauvegarde. Il permettrait de faciliter l'accès des entreprises de la CEE aux marchés des pays tiers en identifiant et en éliminant les préjudices portés par des pratiques commerciales déloyales.

Les mesures envisagées par la Commission incluent la suspension ou le retrait des concessions commerciales spéciales accordées par les CE, l'augmentation des droits de douane, l'imposition d'autres droits et l'introduction de quotas d'importation. Afin de s'assurer que les contre-mesures soient justes, la Commission consulterait les Etats membres, les pays tiers et les autres parties intéressées et procéderait à des vérifications ponctuelles avant d'engager une action.

Le Conseil européen qui s'est tenu les 21-22 mars a renvoyé la proposition de la Commission aux ministres des Affaires étrangères des CE.

Pollution atmosphérique : des propositions des pays scandinaves

Les propositions soumises à la Communauté par une délégation danoise en mars dernier concernant des programmes de réduction des rejets sulfuriques ont été bien accueillies par M. Karl-Heinz Narjes, membre de la Commission chargé de l'environnement.

Ces propositions, sur lesquelles des délégués danois ont déjà attiré l'attention, ont été élaborées par les pays scandinaves conformément à la Convention (ECE) sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance. Elles seront discutées au cours de la première réunion du comité exécutif de cette Convention qui doit se tenir en juin prochain.

LA VIE DE LA COMMUNAUTE

La Commission pour sa part prépare des propositions d'amélioration des contrôles de la pollution atmosphérique et plus particulièrement des rejets d'anhydride sulfureux et d'oxyde d'azote. Elle estime que de telles mesures communautaires devraient être soutenues par des règlements internationaux similaires pour leur permettre d'avoir un maximum d'effets sur l'environnement et contribuer à la lutte contre les conséquences des pluies acides.

Le Parlement demande des mesures de lutte contre la pollution en Mer du Nord

Les marées noires inquiètent le Parlement européen qui a proposé en mars une série de mesures pour lutter contre cette forme de pollution en mer du Nord.

Il faudrait améliorer le contrôle du trafic maritime entre autres par une surveillance aérienne, renforcer les contrôles portuaires, surveiller les plates-formes de forage de pétrole ou de gaz, introduire des boîtes noires pour les navires portant des cargaisons dangereuses et des enregistreurs automatiques pour les voyages maritimes.

Cette résolution du Parlement fait suite à la publication d'un rapport de l'Observatoire d'oiseaux d'Heligoland qui signalait une augmentation inquiétante de nombre d'oiseaux ayant péri l'hiver dernier à cause de la pollution pétrolière.

Deux parlementaires socialistes, Hans Seeler et Lieselotte Seibel-Emmerling, sont allés plus loin dans leur réaction puisqu'ils ont demandé la mise en place d'une Convention pour la protection de la Mer du Nord, qui serait signée par tous les Etats membres de la Communauté riverains de la mer du Nord et par la Norvège. Il faut entreprendre une action très rapidement, affirment-ils, pour prévenir la destruction totale de la balance écologique en Mer du Nord. Les mesures qu'ils préconisent sont l'interdiction de rejets, quels qu'ils soient, la création de centres communs de surveillance et d'une force de police de la Mer du Nord qui aurait le pouvoir d'engager une action directe contre les pollueurs; convenir de règles pour les sanctions et les responsabilités et mettre en place un système commun d'intervention rapide et efficace en cas de catastrophe écologique.

Réaménagement du système monétaire européen

Les ministres des finances et les gouverneurs des banques centrales sont parvenus à un accord le 21 mars sur le réaménagement du système monétaire européen (S.M.E.), mettant ainsi un terme à plusieurs semaines de spéculation.

Ce réajustement monétaire est le plus important depuis la création du S.M.E. puisque les huit monnaies ont vu leur parité modifiée. Il faut rappeler que la livre sterling et de drachme n'appartiennent pas au S.M.E., mais les gouvernements grec et britannique furent tenus informés pendant la durée des négociations.

A l'issue des discussions, ouvertes le samedi et qui se sont terminées le lundi après-midi, les décisions furent les suivantes : réévaluation du mark allemand (5,50 %), du florin (3,50 %), de la couronne danoise (2,50 %) et du franc belge et luxembourgeois (1,50 %); dévaluation du franc français (2,50 %), de la lire (2,50 %) et de la livre irlandaise (3,50 %).

Selon les règles du S.M.E. qui est entré en fonctionnement en mars 1979, la stabilité monétaire est assurée par la limitation des écarts des monnaies par rapport à un taux pivot. Quand les pressions sont trop importantes comme ce fut le cas en mars, on fait généralement appel à un réajustement.

Ce septième réaménagement du S.M.E. a été aussi le plus difficile auquel ont dû faire face les gouverneurs et les ministres. En effet pour la première fois ils n'ont pas pu terminer leurs travaux pendant le week-end car un certain nombre de ministres ont du retourner dans leurs capitales pour y recevoir des instructions supplémentaires.

Mais, contrairement à ce que certains craignaient, les marchés des changes sont restés calmes au moment de leur ouverture le lundi matin.

Après la réunion M. Gerhard Stoltenberg, ministre des finances allemand, a rendu hommage à la Commission qui participait aux discussions et qui, a-t-il déclaré, avait mis tout en œuvre pour présenter des propositions qui avaient facilité l'accord final.

Quant à M. François-Xavier Ortoli, commissaire chargé des affaires économiques et des finances, il déclarait à

l'issue des discussions que si l'on n'était pas parvenu à une solution le S.M.E. et la Communauté européenne auraient été affaiblis au moment même où une action commune est la plus nécessaire pour affirmer le rôle de l'Europe et organiser la relance économique.

Il se déclara „profondément satisfait” de l'accord qui, dit-il, était la preuve concrète du désir commun d'utiliser l'instrument indispensable qu'était le S.M.E. pour œuvrer vers la convergence des économies des dix Etats membres.

A noter que les récents changements auront des répercussions sur les prix agricoles et de l'acier dans la Communauté puisque ceux-ci sont exprimés en Ecus et que la valeur de celui-ci par rapport aux monnaies nationales a changé. Des discussions entre les ministres et les fonctionnaires concernés ont été prévues pour examiner l'impact de cette opération dans les deux secteurs.

Rapprochement entre la Communauté et l'Amérique latine

La Commission de la CEE a proposé la création d'un institut Europe/Amérique latine pour encourager les relations entre les deux continents. Cet institut qui serait un organisme privé sans but lucratif co-financé par la Communauté fonctionnerait principalement comme un centre de recherche pour l'étude des relations politiques et économiques entre l'Europe et l'Amérique latine.

Il serait en fait formé de deux centres, l'un en Europe l'autre en Amérique latine, employant des experts hautement qualifiés. L'Institut proposerait également des conférences, des séminaires et plus généralement un échange d'information.

La proposition de la Commission entre dans le cadre du développement de relations de plus en plus cordiales avec l'Amérique latine. Un accord de coopération a déjà été signé avec le Brésil, l'aide communautaire à l'Amérique centrale accrue et des discussions sont en cours avec les pays du pacte andin en vue de la signature éventuelle d'un accord de coopération.

Rénovation urbaine en Irlande du Nord

La Commission a approuvé à la fin du mois de mars une proposition pour un plan d'action en faveur de la rénovation urbaine dans la ville de Belfast. Le financement communautaire, auquel s'ajoutera les contributions des autorités nationales et locales, devrait s'élever à 100 millions d'écus (4,4 milliards de FB). Cette action exceptionnelle constitue une participation significative à la solution des problèmes socio-économiques en Irlande du Nord.

Une action spécifique en faveur de l'habitat à Belfast avait été rejetée en novembre 1981, les Etats membres craignant l'établissement d'un précédent.

Ces propositions de la Commission font suite en fait à la Résolution du Parlement européen de juin 81, soulignant les problèmes socio-économiques considérables de cette région.

Depuis 1973 la Communauté a accordé des subventions d'un montant total de plus de 560 millions d'écus (24,78 milliards de FB) à l'Irlande du Nord pour renforcer l'infrastructure et encourager la croissance économique. Cette assistance représente environ 1 % du PIB régional, contre une moyenne communautaire de l'ordre de 0,2 %. L'initiative de la Commission rentre donc dans le cadre du traitement prioritaire accordé par la Communauté à l'Irlande du Nord.

Chômage : tant pis tant mieux...

A la fin du mois de février dernier, on comptait dans la Communauté européenne (non compris la Grèce) 12,3 millions de chômeurs soit 11,1 % de la population active.

Le bulletin de l'Office européen de statistiques, qui donne ces chiffres, indique également qu'ils sont sensiblement identiques à ceux de janvier dernier alors que les années précédentes, on avait enregistré en février une diminution saisonnière variant de 1 à 4 pour cent.

C'est en Allemagne et en France que la situation a le plus évolué en février. Dans la première, on a enregistré une augmentation générale de 2 %. Ce sont les hommes qui ont le plus souffert des licenciements, avec une augmentation de 3,2 % du chômage masculin. En sorte que les Allemands et les Allemandes sont maintenant sur un pied d'égalité devant le chômage avec un taux de 9,6 % pour celles-ci et pour ceux-là.

En France, on a enregistré une baisse de 2,3 % du nombre des chômeurs, avec une diminution particulièrement sensible (-3,1 %) pour les femmes. Le taux de chômage français s'établit actuellement à 9,2 % de la population active.

La Grèce a également annoncé une diminution sensible du nombre de ses chômeurs (-4,9 %). Cependant, en raison de la structure très différentes de l'emploi dans ce pays, il est impossible de faire une comparaison valable entre la situation en Grèce et dans les autres pays de la Communauté.

La Commission rencontre les parents et les enseignants

Dans le cadre des efforts entrepris par la Commission pour rapprocher les systèmes d'éducation des pays européens, celle-ci avait organisé une conférence sur le thème de „L'école et la Famille” qui s'est tenu en mars à Luxembourg. Plus de cinquantes représentants d'associations familiales, de parents ou d'enseignants y ont assisté.

La conférence avait pour but d'échanger points de vues et expériences à partir d'une étude entreprise par des chercheurs de l'Université de Glasgow et qui

doit être publiée dans le courant de l'année.

Cette étude, conduite par le Dr. Alis-tair Macbeth, présente une vue générale des relations parent/école au niveau personnel ou collectif dans un cadre régional et national.

Elle examine également les relations écrites, comme les notes d'informations ou les bulletins et fait de nouvelles propositions concernant les rapports entre l'école et la famille, en définissant clairement les droits et les obligations de part et d'autre.

A l'issue de la conférence, les diverses organisations se sont réunies pour étudier la création d'une structure à caractère plus permanent avec la Commission.

Ventes en franchise

Une bonne nouvelle pour les voyageurs et les boutiques hors taxes : la Commission vient de recommander une augmentation de la valeur des achats hors taxes des voyageurs et une nouvelle législation garantissant le futur des boutiques hors-taxes des ferries et des aéroports.

Elle propose que la somme autorisée actuellement (210 Ecus - 9.290 FB) soit portée au 1er janvier à 280 Ecus (12.390 FB) et augmentée de 40 Ecus (1.770 FB) par an pour atteindre 400 Ecus (17.696 FB) en janvier 1987. Ces augmentations sont estimées nécessaires pour tenir compte de l'inflation qui a eu pour effet en Grèce, en Irlande et au Royaume-Uni la diminution de moitié de la valeur de l'allocation depuis 1979.

D'autre part la Commission propose de faire passer de 4 à 6 le nombre de litres de vin détaxé autorisé par personne, de faire disparaître graduellement les restrictions sur les importations de thé et de café et de permettre à jeunes de moins de quinze ans de bénéficier d'une allocation complète au lieu des 60 Ecus (2.654 FB) actuellement en vigueur.

Quant aux boutiques hors taxes, la Commission estime qu'une nouvelle législation est nécessaire suite à la décision de saisir la Cour européenne de justice de la question des ventes en franchise.

La Commission propose que ces boutiques soient autorisées à continuer leurs ventes aux voyageurs intra-communautaires, mais que les achats soient limités à la valeur et à la quantité autorisés pour les voyageurs qui rentrent dans la Communauté.

Les Etats membres resteraient libres de fixer les conditions des ventes de marchandises en franchise aux voyageurs vers les pays tiers.

Ces propositions doivent encore être soumises à l'avis du Parlement européen et du Comité économique et social ainsi qu'au Conseil des ministres qui devrait les examiner en novembre.

Sidérurgie : comment sortir de la récession

L'industrie sidérurgique des CE devra réduire d'un tiers sa capacité de production prévue pour 1985 pour se conformer aux objectifs de restructuration de la Commission. En effet les prévisions de l'industrie situent la production maximum à 151,3 millions de tonnes alors que la Commission prévoit que la consommation n'absorbera que 101,1 millions de tonnes.

Mais, souligne la Commission dans un document publié au mois de mars, cet écart ne signifie pas que l'industrie devra fermer un tiers de ses entreprises. Le document fait remarquer qu'une partie de l'excédent de production prévu est basé sur la prévision erronée de l'augmentation de la demande. Les prévisions prennent également en compte l'équipement ancien et des unités de production qui pourraient être mises en réserve sans grand inconvénient, ajoute le document.

La Commission donne toutefois un avertissement : les prévisions de surcapacité signifient que tous les producteurs devront faire des sacrifices, y compris les entreprises non-subsidées qui avaient bénéficié du raffermissement des prix de l'acier sur le marché européen.

Pour une stratégie offensive.

La Commission a entrepris une analyse détaillée des différents plans de restructuration présentés par les gouvernements des Etats membres. Elle devrait présenter avant le 30 juin de cette année un plan détaillé de relèvement de l'industrie sidérurgique de la Communauté.

La Commission indique qu'elle choisira une stratégie offensive. Se référant à l'exemple japonais, elle ajoute qu'une telle stratégie ne peut être développée qu'à partir d'une industrie saine. C'est la raison pour laquelle, à l'heure actuelle, la restructuration est activement pensée et planifiée à l'échelle européenne.

Sa politique sera fondée en premier lieu sur des actions favorisant la concurrence. Ces mesures concerneront l'amélioration de l'efficacité de production, l'augmentation de l'autofinancement et des politiques commerciales agressives qui soutiennent la demande en établissant un juste équilibre des prix et de la qualité, en assurant une production rapide et fiable, en offrant conseils et services de pré- et après-vente et en étendant la coopération avec les consommateurs.

La stratégie de la Commission fera également appel à un renforcement de l'impact des politiques communautaires. Ceci sous-entend un soutien financier accru pour la conversion des entreprises sidérurgiques, un nouvel encouragement de la recherche appliquée, une poursuite rigoureuse du financement de l'industrie par la CECA et une meilleure promotion des exportations d'acier communautaire par des politiques commerciales extérieures.

La Commission met également beaucoup d'espoir dans la mise en œuvre d'une stratégie industrielle réussie et dans une relance de l'investissement pour amener la croissance dans l'industrie sidérurgique.

Une analyse prudente pour 1983.

La Commission a également publié en mars un document détaillant son programme sidérurgique pour le deuxième trimestre 1983 (SEC(83)440 final).

Les deux premiers mois de l'année ont donné peu de raisons qui pourraient dissiper les sentiments de pessimisme éprouvés en décembre dernier, indique ce rapport. „La plupart des économies industrielles occidentales, dont les Etats membres de la Communauté sont un exemple type, semble être enfermée dans un „gel” de croissance qui empêche toute relance, sans parler d'expansion, dans les secteurs intensifs de la sidérurgie”.

Mais le rapport mentionne quelques „légers signes” d'amélioration de l'économie d'un ou deux Etats membres et d'autres indications qu'un mouvement ascendant „modeste mais perceptible” pourrait se produire dans la seconde moitié de l'année dans toute la Communauté. Mais même si cette tendance se confirme, souligne le rapport, elle n'aura probablement pas d'influence directe sur la demande en acier avant le quatrième trimestre 83 „à moins que ne se pro-

duise un gonflement soudain et inattendu de la demande pour reconstruire les stocks”.

La demande en biens d'investissements sera minime cette année, prévoit le rapport, et ne sera certainement pas conséquente avant le début 1984.

En prenant en compte tous ces facteurs économiques, la Commission indique que son analyse pour le deuxième trimestre 83 devait rester prudente et refléter la demande „stationnaire”, en termes de quantité, pour la plupart des produits sidérurgiques, sauf pour les quelques variations saisonnières.

Aide communautaire pour les „sinistrés” de l'industrie sidérurgique

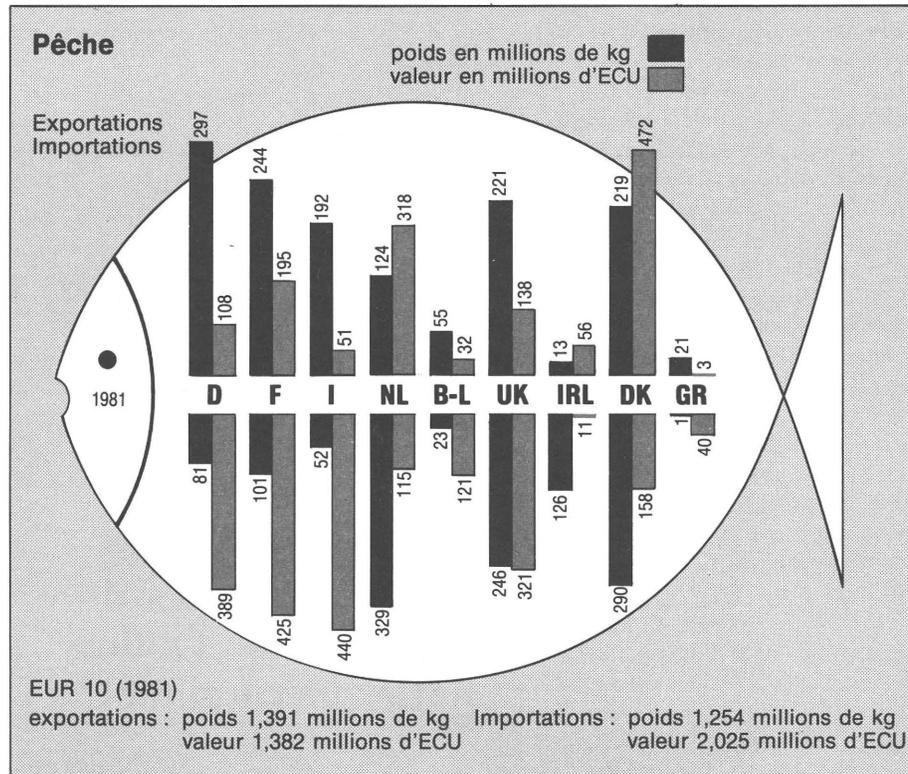
Le commissaire chargé de la politique régionale, Antonio Giolitti, a signé un prêt d'un montant de 50 milliards de lire (1,66 milliards de FB) le 21 mars à Turin. Cette somme porte à 200 milliards de lire (6,64 milliards de FB) le montant total des prêts spéciaux de la Communauté à l'Italie.

Ce prêt communautaire a été accordé à Mediocredito Piemontese et est destiné à aider les petites et moyennes entreprises et l'artisanat dans les régions du Piémont et du Val d'Aoste. Ces régions ont été gravement touchées par la récession dans l'industrie sidérurgique et les prêts iront en priorité aux entreprises susceptibles de créer des emplois à long terme et d'employer les licenciés de ce secteur. M. Giolitti a souligné la nécessité pour la Communauté d'encourager les investissements pour faire face aux problèmes qui se posent dans ce secteur.

La pénurie d'anguilles

L'anguille au vert ne fait pas seulement la joie des bruxellois, si l'on en croit les chiffres de la production européenne. En fait les pêcheurs européens n'en pêchent pas suffisamment pour satisfaire l'appétit de leurs compatriotes. En effet la Commission voudrait autoriser l'importation de 5.000 tonnes d'anguilles d'ici juillet 1984.

La faute n'en revient pas vraiment au pêcheur, mais plutôt à la pollution des



eaux qui a fait baisser depuis plusieurs années l'importance des prises. La pénurie a été telle que le Conseil avait ouvert en 1971 un contingent tarifaire exempté de droit pour certaines anguilles fraîches, réfrigérées ou congelées en provenance de pays tiers.

Mais la situation n'est peut-être pas désespérée. L'examen du marché européen de l'anguille de janvier fait apparaître une certaine amélioration. La production italienne devrait s'accroître et atteindre environ 3.000 tonnes. Le Royaume-Uni de son côté redouble d'efforts pour développer une production à grande échelle. Mais il est possible que ce ne soit pas suffisant pour satisfaire tous les amateurs d'anguille.

La Commission a donc proposé au Conseil de fixer un quota exempté de droits de douane de 5.000 tonnes entre juillet 1983 et juin 1984 afin de couvrir les besoins immédiats des industries. Ces quotas devraient être révisés si les productions britanniques et italiennes n'atteignent pas les quantités attendues.

Accord international sur le jute

La Commission a proposé au Conseil et aux Etats membres de signer l'Accord international sur le Jute avant le 30 juin prochain et de notifier leur intention de l'appliquer provisoirement dès qu'il entrera en vigueur. (COM(82) 102).

Cet accord, négocié en 1982 dans le cadre du programme intégré pour les produits de base de la CNUCED, prévoit la création d'un Conseil international du jute à Dacca au Bangladesh. Il se réunirait deux fois par an pour préparer et approuver des projets destinés à améliorer la compétitivité du jute sur les marchés mondiaux et à stabiliser le marché.

L'accord rentrera en vigueur quand trois exportateurs (représentant 85 % des exportations) et vingt importateurs (représentant 65 % des importations) l'auront signé et auront notifié leur acceptation provisoire. La Commission espère que cette application provisoire pourra débiter dès le 1er juillet prochain.

Rappelons que les principaux exportateurs de jute sont le Bangladesh, dont c'est l'exportation la plus importante, l'Inde, la Thaïlande et le Népal. Les principaux pays importateurs sont la CEE, les USA, l'Australie, Cuba, le Japon, le Pakistan, L'Egypte, le Soudan et l'URSS.

Renforcer l'action communautaire pour lutter contre la pauvreté

Un Européen sur dix vit dans la pauvreté, c'est à dire plus de 30 millions de personnes, et dispose d'un revenu inférieur à la moitié du revenu moyen communautaire, indique la Commission des

Affaires sociales et de l'Emploi du Parlement européen dans un rapport publié le 14 mars. Ce nombre ne cesse de croître avec l'augmentation considérable du chômage à longue durée, les bas salaires, les emplois précaires et les réductions des dépenses publiques.

Au fur et à mesure que ce nombre augmente, les pauvres parmi les pauvres ont de moins en moins de chance de s'en sortir. Ce sont les personnes âgées, les handicapés, les travailleurs migrants, les minorités ethniques, les analphabètes et les chômeurs.

La Commission et le Parlement s'accordent pour dire que les pauvres sont isolés de la société. Leur énergie est consacrée exclusivement à la survie et leur bas niveau d'éducation et de formation ajoute à leur handicap. „Ces facteurs empêchent les pauvres de participer à la vie sociale et affaiblissent leurs chances de sortir des conditions dans lesquelles ils vivent”, affirme le rapport. La Commission des Affaires sociales apporte son soutien à la Commission de la CEE qui a lancé un appel pour que des actions énergiques soient entreprises pour trouver une solution au problème de la pauvreté.

Du travail pour les jeunes

Le chômage des jeunes est un problème primordial pour le futur de l'Europe, affirme la Commission des Affaires sociales et de l'Emploi du Parlement européen dans un avis présenté par le député socialiste Elmar Brok.

La crise économique est responsable du fait que près de cinq millions de jeunes de moins de vingt-cinq ans, c'est à dire 40 pour cent des 12,3 millions de chômeurs de la Communauté, sont sans emploi, ajoute-t-il. Et il est essentiel que la Communauté investisse dans l'amélioration des programmes de formation pour permettre aux jeunes d'acquérir des qualifications qu'ils pourront vendre quand la reprise économique se produira.

Selon la commission, les mesures vitales à prendre pour faire rentrer ces jeunes dans le circuit du travail comprennent la formation aux nouvelles technologies, l'information, une plus grande mobilité et l'adaptation de l'enseignement aux besoins de la société.

Il faut noter à ce sujet que les parlementaires européens ont largement apporté leur soutien à la charte présentée par le Forum de la Jeunesse au cours de son audition publique de l'an dernier ainsi que les suggestions du comité de l'Education de la Confédération européenne des syndicats pour lutter contre le chômage des jeunes.

L'EUROPE ET LES EUROPEENS

Allez les femmes européennes

La Commission se préoccupe de la promotion de l'égalité des chances pour les femmes depuis plusieurs années et en décembre 1981 a adopté un programme d'action de trois ans destiné à former le cadre de sa lutte contre les inégalités. En juin 1982, le Conseil des Ministres a approuvé ce programme et donné son feu vert à la Commission pour qu'elle élabore des mesures spécifiques.

Deux nouvelles directives sur l'égalité pourraient être adoptées par la Commission avant l'été. Ces projets, actuellement en discussion, portent sur l'amélioration du statut des indépendantes et des agricultrices et l'introduction d'un système de congé parental ou pour raison familiale. Le Comité consultatif pour l'Egalité des Chances entre les Femmes et les Hommes a apporté son soutien à ces propositions au cours de sa réunion des 9-10 mars. Ce Comité consultatif collabore avec la Commission depuis sa création en décembre 1981 à l'élaboration de ces mesures (voir encadré). La Commission devrait donc finaliser maintenant ses propositions et les présenter prochainement au Conseil des Ministres.

Les propositions de directive sur l'égalité de traitement dans les activités professionnelles indépendantes, y compris l'agriculture, sont destinées à supprimer d'une part les discriminations directes (dans les domaines de la sécurité sociale, la retraite, les allocations d'invalidité ou de maternité et la fiscalité) et d'autre part les discriminations indirectes (comme le manque de formation professionnelle pour les femmes dans certaines activités). Le Comité consultatif a suggéré que les femmes qui travaillent dans une entreprise familiale soient reconnues comme partenaires égales en droit, tant par le code civil que par le code du travail, et dans les organismes professionnels. Le Comité voudrait également être sûr que la directive couvrira tous les membres de la famille quelque soit leur statut dans l'entreprise (par ex. associé ou non) ou leur statut familial ou matrimonial.

Selon le Comité, les femmes qui s'installent à leur compte devraient être assurées d'une égalité de traitement dans

l'accès à la formation professionnelle, les facilités de crédit et les organismes professionnels. Des services de remplacement ou de soutien sont essentiels pour permettre à tous les indépendants de prendre des congés et le comité suggère qu'ils soient financés par des fonds publics. Enfin une série de mesures d'action positive ont été proposées dont un soutien financier, sous la forme par exemple d'une allocation d'installation, pour les femmes qui créent leur entreprise dans des secteurs traditionnellement masculins, comme le bâtiment, ou des secteurs où les femmes sont peu représentées.

Quant aux propositions concernant le congé parental ou pour raison familiale, le Comité, tout en concédant qu'elles entraîneraient une augmentation de dépenses, estime qu'elles sont une part essentielle de toute politique d'égalité. Il souligne toutefois que les facilités et les services publics dans ce domaine doivent être renforcés. Le congé parental est normalement octroyé après la naissance d'un enfant alors que le congé pour raison familiale peut l'être pour s'occuper d'un membre de la famille qui n'est pas nécessairement un enfant comme un parent âgé par exemple. Il existe actuellement dans presque tous les Etats membres des dispositions relatives au congé parental. Mais il est accordé indifféremment au père ou à la mère seulement en Belgique (dans le secteur public), en Italie (où il est rémunéré) et en France.

Le Comité souligne que le congé parental devrait être accessible aux deux parents, qu'ils soient ou non mariés. Il devrait être librement choisi et revêtir la forme d'un droit personnel non-transférable, permettant ainsi aux pères d'en bénéficier. Il devrait être pris pendant

une période ininterrompue d'environ trois à six mois, dans les deux années qui suivent la naissance de l'enfant. L'emploi du parent en congé devrait être garanti.

La question de savoir si ce congé devait être rémunéré a soulevé plus de controverses. Le Comité s'est finalement mis d'accord sur le principe d'une rémunération, calculée en fonction du salaire, pour encourager les pères à demander ce type de congé. Ce principe devrait également s'appliquer au congé pour raisons familiales, estime le Comité, et devrait bénéficier des mêmes protections. La durée avancée par le Comité pour ce dernier type de congé est de cinq à quinze jours par an pour s'occuper par exemple d'un enfant ou d'un parent malades vivant sous leur toit.

Lors de sa réunion de mars, le Comité consultatif a également examiné d'autres questions rentrant dans le cadre du programme d'action de la Commission en faveur des femmes. Le premier point soulevé, la fiscalité, est un domaine de législation nationale compliqué et le Comité hésite à proposer l'élaboration d'une directive mais a suggéré que la Commission prépare un mémorandum sur l'imposition séparée pour les femmes. Un rapport sur la révision des législations de protection nationales a également été approuvé et une série de recommandations a été faite aux Etats membres pour qu'ils abolissent certaines mesures de protection et en étendent d'autres aux deux sexes. Le Comité a enfin examiné la possibilité de mesures d'action positives dans le domaine de l'emploi.

La Commission s'inspirera des recommandations du Comité pour formuler l'opinion qu'elle doit envoyer au Conseil des ministres dans le courant de l'année.

Comité consultatif

Le Comité consultatif pour l'Egalité des Chances entre les Femmes et les Hommes a été créé officiellement en décembre 1981, au moment où la Commission de la CE adoptait son programme d'action en faveur de l'égalité des chances pour les femmes. La Commission avait toutefois souligné depuis longtemps le besoin d'un tel organisme de consultation au niveau européen, un avis que partageait le Parlement européen et qu'il exprimait dans sa résolution sur les femmes de février 1981 ainsi que toutes les commissions pour l'égalité

té des Etats membres qui s'étaient réunies en mai 1980.

La première initiative prise par la Commission pour la création du Comité fut la réunion à Bruxelles, en décembre 1980, des représentants des commissions pour l'égalité des chances et des commissions du travail féminin nationales qui ont dans la plupart des Etats un statut semi-étatique.

Dans l'année qui a suivi, la Commission donnait à ce groupe un statut consultatif permanent. Sa tâche principale est d'assister la Commission dans la mise en œuvre de son programme d'action en faveur des femmes. Sa composition n'a pas changé, c'est à dire deux représentants d'organismes chargés spécifiquement de l'égalité des chances, les partenaires sociaux ayant un statut d'observateurs.

Le Comité consultatif a terminé sa première année d'activités sous la Présidence de la Baronne Lockwood, présidente de la Commission pour l'égalité des Chances britannique (Equal Opportunities Commission - EOC).

C'est Mme Marcelle Devaud, du Comité du Travail Féminin français, qui prend maintenant la présidence. En une période d'activité relativement courte le Comité consultatif a acquis une crédibilité importante.

Création d'emplois : le rôle de la Communauté

Il existe un consensus croissant en faveur de la réduction et de l'aménagement du temps de travail comme „une arme essentielle de lutte contre le chômage”, a déclaré M. Ivor Richard, commissaire chargé des Affaires sociales, en s'adressant au Comité exécutif de la Fédération européenne des Métallurgistes (FEM) au mois de mars.

Le commissaire n'a pas ménagé son auditoire et a souligné les chiffres dans toute leur brutalité : la Communauté compte à l'heure actuelle 12 millions de chômeurs inscrits, plus ceux qui ne sont pas déclarés et les travailleurs en pré-retraite. On peut s'attendre à ce que ce chiffre atteigne 15 millions avant que le chômage ne commence à baisser.

Il a reconnu qu'on commençait à apercevoir quelques „faibles” signes d'une relance économique mais en ajoutant que même avec des taux annuels de croissance de l'ordre de 3,5 pour cent — ce qui était peu probable — la Communauté européenne devrait créer un million d'emplois nouveaux par an pour empêcher une augmentation du chômage.



„Il y a tant de facteurs qui pèsent sur l'autre plateau de la balance”, a-t-il déclaré, comme l'augmentation du nombre des personnes en âge de travailler, la plus grande participation des femmes sur le marché du travail, la réduction de la main-d'œuvre dans l'industrie et l'introduction à grande échelle des nouvelles technologies. „Tout ceci signifie que l'idéal du plein emploi, selon la définition actuelle, c'est-à-dire pour ceux qui veulent et peuvent travailler, est probablement hors d'atteinte.” a-t-il ajouté.

M. Richard a estimé qu'un certain nombre d'expériences conduites au niveau national, notamment en France, en Belgique et aux Pays-Bas, montraient que la réduction du temps de travail pouvait être un moyen efficace de création d'emplois.

A ce sujet, il a souligné que les discussions entamées entre ses services et le groupe de travail des métallurgistes avaient dégagé un terrain d'entente important. Mais plutôt que de s'appesantir sur ces aspects positifs, il a préféré aborder les domaines „plus problématiques où certaines divergences persistent”.

En premier lieu, la position prise par la FEM de n'examiner des changements éventuels dans l'aménagement du temps de travail qu'à la condition qu'il y ait une compensation des salaires. M. Richard a déclaré : „Je dois vous dire en toute franchise que je considère cette position quelque peu irréaliste... Demander la réduction du temps de travail isolément revient à rendre sûr que peu de chose n'arrivera réellement, et c'est ce qu'aucun d'entre nous ne veut.” Si l'on veut donner un emploi à un plus grand nombre, la réduction du temps de travail doit s'accompagner d'une forte contrainte ou d'encouragement pour que les employeurs engagent du personnel, a-t-il ajouté.

M. Richard a ensuite abordé la question des salaires, la plus controversable

selon lui. „Je dois dire clairement qu'à mon avis le partage du travail signifie nécessairement le partage du revenu” a-t-il dit. Beaucoup de syndicats se rendent compte qu'il faut aborder cette question d'une façon nouvelle a-t-il déclaré en ajoutant que „puisque de nombreuses entreprises ne sont tout simplement pas en position de faire face aux augmentations des coûts et étant donné le besoin urgent de création d'emplois, une compensation salariale totale n'est simplement pas possible”.

Face aux arguments avançant que ce n'était pas le moment de réduire le pouvoir d'achat, le commissaire a expliqué que sa conclusion, pour traiter le problème de la réduction du temps de travail et de sa compensation, était le maintien du pouvoir d'achat global afin d'éviter une spirale déflationniste.

Il a ensuite souligné le rôle des autorités gouvernementales et plus particulièrement celui de la politique budgétaire. „C'est une politique économique et sociale valable que de financer la réintégration des chômeurs dans la vie économique et sociale plutôt que de les payer pour qu'ils restent en dehors de la vie active”, a dit M. Richard.

S'il a noté des signes encourageants de la part des employeurs et des travailleurs qui s'efforcent de créer des emplois par la modération des revendications salariales, M. Richard est moins convaincu que „les gouvernements se dirigent suffisamment dans cette voie”. Il a toutefois ajouté que les français avaient clairement pris cette direction et il a vivement recommandé aux autres gouvernements de suivre leur exemple.

Quant à la politique communautaire dans la matière, M. Richard a rappelé : que la Commission avait adopté en décembre dernier un mémorandum sur la réduction du temps de travail. Il présentera pour sa part ses propositions finales à la Commission en mai et il espère que cette question sera discutée au cours de la réunion du Conseil des ministres des Affaires sociales en juin prochain.

Pour le commissaire, une politique communautaire dans ce domaine est nécessaire pour favoriser les convergences économiques et apaiser les craintes face aux problèmes de concurrence. Mais la Communauté, et plus particulièrement la Commission, a surtout un rôle important à jouer „en stimulant le débat” en explorant des théories et des pratiques innovatrices et en exprimant des idées qui peuvent être un terrain difficile et controversable pour les autres parties intéressées... Il s'agit de donner le ton au niveau communautaire et de persuader que la réduction du temps de travail fonctionne réellement comme instrument de politique de l'emploi”, a-t-il ajouté.

L'EUROPE ET VOUS

L'Italie ne peut pas protéger ses alcools

Selon le récent jugement de la Cour de Justice de la CEE, l'Italie enfreint les règles communautaires en appliquant un taux de TVA plus élevé sur les alcools portant une appellation d'origine ou une indication de provenance, ce qui entraîne une discrimination contre les alcools provenant d'autres Etats membres.

Selon la législation italienne, le taux de TVA des alcools portant une appellation d'origine du type „Scotch whisky” ou „Cognac” était de 38 % alors que les alcools ne portant pas de mention géographique, comme par exemple „grappa” étaient taxés à un taux de 18 %.

Etant donné qu'aucun alcool fabriqué en Italie ne portent d'appellation contrôlée ou d'équivalent, ils bénéficient d'un avantage injustifié de prix sur les alcools importés. Selon la Cour, ceci contrevient aux règlements communautaires sur la discrimination en matière de fiscalité. Il faut rappeler que les Etats membres sont tenus par le Traité de la CEE de prendre les mesures nécessaires pour se conformer aux jugements de la Cour de justice.

Appel pour la libération d'un prêtre lithuanien

Un groupe de parlementaires européens ont lancé un appel aux autorités soviétiques pour la libération du Père Alfonsas Svarinkas, un prêtre lithuanien accusé d'activité contre l'Etat.

Les parlementaires ont condamné l'emprisonnement de ce prêtre en affirmant que les accusations dont il était l'objet étaient sans fondement. Le Père Svarinkas participait aux activités du Comité chrétien pour la défense des droits des catholiques en URSS.

Ils soulignent également que la Communauté européenne a une responsabilité particulière envers les peuples opprimés baltes et que cette arrestation devrait être condamnée par toutes les Institutions européennes.

Le Parlement veut faire passer le courant entre la Grèce et l'Italie

Le Parlement européen a adopté en mars dernier une résolution demandant l'installation d'un câble électrique sous-marin qui relierait les réseaux italiens et grecs, renforçant ainsi la fiabilité des deux réseaux électriques. La résolution souligne que les réseaux de la plupart des Etats membres sont déjà interconnectés.

Cette liaison permettrait aussi aux deux pays concernés d'échanger le courant notamment pour répondre à la demande aux heures de pointe qui sont différentes entre les deux pays en raison de la différence horaire.

Cette entreprise, selon le Parlement, ne poserait pas de problèmes techniques et encouragerait le développement économique tout en renforçant en Grèce le sentiment d'appartenance à la Communauté.

Des touristes ou des oiseaux ?

Deux députés européens communistes Pancrazio de Pasquale et Domenico Ceravolo sont partis en guerre contre la construction d'un immense complexe touristique dans la réserve naturelle de Vendicari près de Syracuse en Italie.

Les étangs de Vendicari couvrent environ 1.200 hectares et servent de refuge à près de 180 espèces d'oiseaux migrateurs, selon les députés.

Ils ont demandé au Conseil des Ministres de faire des représentations au gouvernement italien et aux autorités locales siciliennes pour que la région soit protégée et le plan de développement refusé.

Aide aux sinistrés de l'Ecuador

La Commission a décidé de continuer son aide d'urgence à l'Ecuador, après les inondations qui ont affectés le pays en décembre 1982. 1.000 tonnes de sucre et 1.000 tonnes d'huile de

soja, une aide d'une valeur de 700.000 Ecus (31 millions de FB), viendront en aide aux populations victimes de la catastrophe.

20 pour cent de la population équatorienne avait été affecté par les inondations qui ont détruit des milliers d'hectares de culture de riz, de soja, de canne à sucre, de maïs et de bananes. Le 28 décembre, le gouvernement a décrété l'état d'urgence dans les régions affectées et a lancé un appel international pour venir en aide aux populations sinistrées. L'aide alimentaire accordée par la Commission en mars s'ajoute à l'aide d'urgence décidée le 12 janvier et le 4 mars, d'un montant total de 300.000 Ecus (13,27 millions de FB) et à l'aide alimentaire de 5.000 tonnes de céréales d'une valeur de un million d'Ecus (44,24 millions de FB) décidée en février.

Le Parlement européen s'élève contre les persécutions religieuses en Iran

Le Parlement européen a condamné la persécution des Bahaïs, une des minorités religieuses les plus importantes en Iran avec 300.000 membres, estime-t-on, et que la constitution iranienne ne reconnaît pas comme „digne de protection”.

Le Parlement a lancé un appel au gouvernement iranien pour qu'il suspende la sentence de vingt-quatre Bahaïs condamnés à mort.

Selon le Parlement, plus de 120 Bahaïs ont été jusqu'ici exécutés en Iran, car ils refusaient de renier leur foi. Vingt-deux autres, parmi les quatre-vingt dix arrêtés à Shiraz, doivent être exécutés, suite à la confirmation de leurs sentences par la Cour suprême iranienne. Trois autres condamnés au mois de septembre ont déjà été exécutés et deux attendent l'application de la sentence.

Programmes pour l'avenir des jeunes

Des programmes pour l'avenir des jeunes fonctionnent déjà avec succès en Irlande. Ils sont

conçus pour familiariser les jeunes adolescents au fonctionnement des affaires. L'Irlande est le seul pays de la Communauté à avoir mis en œuvre ce genre de programme, mais un député européen, Noël Davern, vient de demander à la Commission, au nom du groupe des démocrates européens de progrès, de créer un tel programme au niveau communautaire.

Ce genre de programme permet le développement des qualités de gestionnaire et la création de petites entreprises affirme-t-il, et reste dans la ligne des objectifs fixés pour le Fonds social, c'est à dire donner aux jeunes et particulièrement ceux qui arrivent en fin de scolarité obligatoire, de meilleures chances de recevoir une formation professionnelle.

Il faut rappeler que la Commission a déjà recommandé l'adoption d'une approche plus souple au niveau de l'intervention financière des pouvoirs publics pour des projets analogues en proposant qu'ils couvrent un minimum de 30 % des dépenses éligibles.

Sexualité européenne

Mme Maria Lisa Cinciari Rodano, membre du Parlement européen s'est souvenue qu'en février 1981, l'assemblée dont elle fait partie avait demandé à la Commission de mettre au point un programme de recherche interdisciplinaire sur les problèmes de conception, de contraception et d'éducation sexuelle. Et elle a demandé où l'on en était aujourd'hui dans ce domaine.

Mme Cinciari Rodano voudrait que l'on s'attache en particulier à accroître les connaissances en matière de contraception naturelle tant pour les hommes que pour les femmes.

Elle a demandé également quels progrès ont été éventuellement réalisés dans la coordination et la mise en œuvre d'expériences et d'enquêtes au sujet de l'éducation sexuelle des jeunes et des adultes, sans oublier un service de conseils pour les problèmes conjugaux et familiaux.

Suite de la p. 5

rents — et le seront plus encore après l'élargissement —, il faut préconiser un système de taxation objectif et équitable, qui soit fondé sur une contribution à la TVA progressive, et non plus uniforme.

L'Europe doit se rendre compte que si elle souhaite éviter que d'autres agissent en son nom sans consultation préalable dans des domaines qui sont essentiels pour sa sécurité, elle doit s'organiser, définir une politique et la mettre en œuvre par des mesures concrètes. Une identité européenne en matière de sécurité dans le cadre d'une politique concertée entre les démocraties occidentales est plus que jamais nécessaire. Pour l'Europe, ceci implique une contribution aux deux dimensions de la sécurité : la défense ainsi que la maîtrise des armements et la politique de détente. La Communauté européenne doit faire un effort particulier pour devenir le pilier européen d'une telle politique de sécurité occidentale.

La Coopération politique européenne constitue, selon les auteurs du rapport, le cadre et le point de départ d'une politique européenne commune en matière de politique étrangère et de sécurité. Cette Coopération permet d'ores et déjà aux Dix d'adopter une politique étrangère commune en dehors des traités. La poursuite des négociations, dans le cadre de la Coopération politique européenne, pour les aspects politiques de la sécurité, conformément à l'accord de Londres de 1981, devrait affermir l'entité européenne au sein de l'OTAN. Le rapport appuie également la proposition Genscher-Colombo, qui prévoit des réunions régulières des ministres de la défense dans le cadre de la Coopération politique européenne.

Les Etats membres qui souhaitent jouer un rôle actif et disposent de moyens leur permettant d'apporter une contribution significative à la solution des problèmes, devraient constituer un „groupe restreint”, qui

serait chargé de définir et de mettre en œuvre des mesures dans le domaine de la diplomatie, de l'aide économique, du maintien de la paix, et, si besoin est, des interventions militaires. De telles interventions devront bien entendu être soutenues par l'instance chargée de la Coopération politique européenne, qui en donnera l'autorisation expresse — comme ce fut le cas pour la participation européenne à la Force Paix au Liban.

En matière institutionnelle, les auteurs proposent un certain nombre d'améliorations susceptibles d'être apportées au système existant, sans attendre un réexamen global de longue haleine. Les chefs d'Etat et de Gouvernement (le Conseil européen) pourraient, par exemple, décider, avec l'approbation expresse du Parlement européen, d'élire, dans l'avenir, leur propre président de la Commission européenne, et de lui conférer un réel pouvoir de contrôle, en lui laissant le choix de son „équipe”. Le Conseil euro-

péen devrait également rechercher une plus grande continuité dans ses actions : ainsi, il serait souhaitable qu'une politique bien précise, entamée sous une présidence particulière, soit poursuivie par après sous la direction du pays qui en a pris l'initiative. En outre, l'application de la politique existante devrait finalement déboucher sur des décisions prises à la majorité qualifiée.

Le Parlement européen doit être en mesure de rencontrer les ministres chargés des aspects de la sécurité dans le cadre de la Coopération politique européenne, de manière à ce qu'il puisse discuter de ces problèmes et prendre position. Les réunions communes entre l'Assemblée parlementaire de l'Union de l'Europe occidentale et le Parlement européen (ou ses Commissions) pourraient constituer un lieu de rencontre intéressant pour les contacts et débats sur la sécurité entre parlementaires européens et nationaux. Enfin, le rôle du Parlement de-

vrait, être renforcé, pour permettre d'inverser le mouvement de déception que suscite l'intégration européenne auprès des électeurs. Cette volonté pourrait se traduire, par exemple, par l'octroi au Parlement du dernier mot lors de la rédaction du texte final de certaines législations communautaires bien précises. Il est également essentiel que le Parlement, s'il entend renforcer son contrôle des dépenses communautaires et de l'exécution des décisions communautaires, établisse des liens plus étroits avec la Cour des Comptes.

K. Kaiser, C. Merlini, Th. de Montbrial, E.P. Wellenstein, W. Wallace : „La Communauté européenne : déclin ou renouveau ?”

Institut français des Relations internationales, Paris, 1983, 96 pages.

Commandes à adresser à : Groupe d'étude pour la Politique européenne, Fondation universitaire, Rue d'Egmont 11, 1050 Bruxelles, 280 FB.

Dialogue Parlement-Commission

FERMETURES D'ENTREPRISES DANS LE SECTEUR DU RAFFINAGE

Depuis quelques années, la demande de produits pétroliers, notamment de fuel lourd de chauffage, est en baisse sensible. En raison de cette situation, les raffineries de pétrole de la Communauté européenne ont été confrontées à des problèmes de surcapacité et de surproduction de fuel de chauffage. Une concurrence impitoyable entre les différentes raffineries a d'ores et déjà abouti partout à la fermeture de raffineries, ce qui a entraîné d'importantes pertes d'emplois. Les programmes de rationalisation sont arrêtés par les entreprises multinationales, mais la Commission suit l'évolution de la situation et fait, au besoin, rapport au Conseil. Elle veille à ce que la limitation de capacité dans la Communauté soit répartie équitablement entre les Etats

membres. C'est ainsi que le pourcentage des capacités supprimées ou à supprimer (au cours de la période 1977-1983) se situe partout entre 15 et 25 %. En outre, des réunions portant sur les fermetures de raffineries ont été organisées entre des fonctionnaires de la Commission et des représentants des syndicats directement concernés en vue de permettre des échanges de vues et d'informations. La Commission reconnaît la nécessité d'une aide nationale, complétée, s'il y a lieu, par des concours des Fonds communautaires social et régional au cas où la fermeture de raffineries aurait de graves conséquences pour l'emploi.

Entre-temps, on a pensé à d'autres formes de rationalisation. Les activités peuvent être concentrées sur un petit nombre de vastes raffineries complexes. La construction d'une installation commune de craquage peut être envi-

sagée : celle-ci convertirait les produits pétroliers lourds en produits légers plus demandés comme l'essence, le naphta, le gazole et le fuel léger. Toutes les raffineries pourraient participer sur une base volontaire à cette installation commune. Cependant, la Commission craint qu'un complexe central de craquage ne puisse pas être utilisé rentablement par un nombre important de raffineries, car les coûts de transport du produit à transformer et du produit de la transformation seraient supérieurs aux économies réalisées sur les coûts de transformation. En outre, cela annulerait les nombreux avantages que présente une raffinerie intégrée et notamment la possibilité de mélanger des produits provenant de différentes types d'opérations.

(Réponse à la question écrite n° 1509/82 de M. Van Miert).

Dialogue Parlement-Commission

LIBRE CIRCULATION DES CAPITAUX

La situation en matière de libération des mouvements de capitaux reste bloquée. Bien que, dans le passé, la Commission ait pris certaines mesures dans ce domaine, elle doit reconnaître qu'une libération substantielle et immédiate des mouvements de capitaux est actuellement illusoire : dans plusieurs Etats membres, la balance des paiements accuse un déficit très important, ce qui justifie le maintien, dans ce domaine, des clauses de sauvegarde en vigueur au titre des articles 73 et 108 du traité CEE. Cependant la liberté des investissements directs est à peu près acquise dans la Communauté. En outre, la Commission s'attache à réduire les entraves réglementaires s'opposant à la libre circulation des capitaux. Il s'agit des mesures approuvées par le Conseil ou en cours d'examen par celui-ci en matière fiscale afférentes aux opérations financières ou en matière de prestations de services financiers, ou relatives au rapprochement des conditions dans lesquelles les institutions financières exercent leurs activités.

Selon la Commission, la coordination plus étroite des politiques économiques et monétaires dans le SME, les besoins de restructuration des économies européennes et la recherche d'une plus grande identité monétaire vis-à-vis de l'extérieur rendent nécessaire et possible une reprise du mouvement d'intégration financière dans la Communauté et, dès lors, de nouveaux progrès dans la libération des mouvements de capitaux.

(Réponse à la question écrite n° 1739/82 de M. Cousté).

LUTTE CONTRE LE CHOMAGE

Fonds social et Fonds régional

En 1983, la lutte contre le chômage en Europe occupe une place prioritaire dans le budget. C'est ainsi que le Parlement européen a demandé un élargissement du Fonds social et du Fonds régional. Chacun de ces deux instruments financiers dispose de possibilités spécifiques propres pour créer des emplois.

Le Fonds social européen a pour mission de promouvoir les facilités d'emploi ainsi que la mobilité géographique et professionnelle des travailleurs. Ce Fonds crée ou maintient des emplois en subventionnant la formation ou la reconversion professionnelle des personnes sans emploi ou dont l'emploi est menacé. Quelque 4,5 millions de personnes en ont bénéficié de 1975 à 1981. D'autre part, le Fonds social octroie des primes d'embauche dans des emplois nouveaux en faveur de jeunes ou de travailleurs appartenant à des régions particulièrement défavorisées. Entre 1978 et 1982, 450.000 personnes ont pu ainsi obtenir un emploi.

D'autre part, le Fonds européen de développement régional, qui est destiné à corriger les principaux déséquilibres régionaux dans la Communauté, participe au financement d'investissements dans les activités industrielles, de services ou en infrastructures. Entre 1975 et 1981, la section sous quota de ce Fonds a contribué à la création ou au maintien de quelque 457.000 emplois. Ce Fonds ne participe au financement d'investissements dans les activités industrielles, artisanales et de services que sous réserve de la création ou du maintien d'emplois nouveaux permanents.

Le Fonds participe également aux investissements en infrastructures qui contri-

buent au développement de la région ou de la zone dans laquelle ils se situent. Ces investissements en infrastructures créent des emplois pour la durée de leur réalisation et ont en outre un effet indirect sur la création d'emplois à plus long terme du fait que ces infrastructures favorisent l'installation de nouvelles activités.

La section hors quota du Fonds européen de développement régional participe au financement d'actions communautaires spécifiques de développement régional qui peuvent favoriser, par l'implantation de nouvelles activités économiques, la création d'emplois alternatifs dans les régions ou dans les zones connaissant une situation difficile.

Enseignement

Le Comité de l'Education des Communautés européennes a mis au point un nouveau programme d'actions-pilotes destiné à lutter contre le chômage des jeunes. Pour 1983, la Commission avait espéré obtenir un budget de 6.650.000 Ecus pour financer 50 % des coûts directs de ces projets. L'autorité budgétaire a cependant décidé de n'allouer que 5.355.000 Ecus.

Ce projet s'inscrit dans la nouvelle philosophie du passage de la vie scolaire à la vie active. Il y a quelques années, on mettait l'accent sur la nécessité pour les systèmes d'éducation de préparer les jeunes à la vie professionnelle. Actuellement, il apparaît évident qu'il faut, en outre, leur assurer une préparation beaucoup plus étendue, tant sociale que professionnelle, afin de leur permettre d'acquérir un certain degré d'autonomie dans une société en mutation.

(Réponse aux questions écrites n° 1658/82 de M. Zisma et n° 1273/82 de Mme Fuillet).

RETOUR DES TRAVAILLEURS MIGRANTS DANS LEUR PAYS D'ORIGINE

Certains Etats membres envisagent de combattre le chômage en incitant les travailleurs étrangers à retourner dans leur pays d'origine par le biais d'aides financières et autres. Certaines ambiguïtés planent encore autour du débat sur le retour des travailleurs migrants. La question du retour semble se poser essentiellement en termes d'intérêt général et politique pour plusieurs pays d'émigration et d'immigration.

La Commission retient, en tout état de cause, le principe que toute politique responsable de retour devrait comporter la liberté de choix pour les travailleurs migrants en question et la prise en compte des intérêts de leurs enfants. Il va sans dire également que toute incitation au retour ne peut se passer de négociations bilatérales quant aux disponibilités de postes de travail au retour et à la création d'emplois dans les régions d'émigration, ne serait-ce que par la biais d'une utilisation productive des transferts des économies des migrants.

A cet égard, la Commission est prête à jouer pleinement son rôle dans la coordination des politiques des Etats membres en matière de migration ainsi que dans les relations entre la Communauté et les pays tiers.

(Réponse à la question écrite n° 1587/82 de M. Rogalla)

Publications

Les publications suivantes sont disponibles auprès du Bureau de Presse et d'information de la Commission, rue Archimède 73, 1040 Bruxelles.

- La Communauté européenne et le problème de l'énergie, 58 pp. Série : Documentation européenne 1/1983.
- La Communauté et les petites et moyennes entreprises, 8 pp. Série : Le dossier de l'Europe 6/83.
- La Communauté et la culture, 8 pp. Série : Le dossier de l'Europe 5/83.

EN VENTE

A la Librairie européenne, rue de la Loi, 244, 1040 Bruxelles ou au Moniteur belge, rue de Louvain 40-42, 1000 Bruxelles ou à l'adresse indiquée.

- Chaleurs industrielles pour le chauffage urbain. Rapport EUR 8116. Commission des CE, 1982, 67 pp., 250 BF.
- Nouvelles Universitaires européennes — European University News. Avril 1983 n° 126 (six numéros par an). Demandes d'abonnement adresser à : Commission des CE, rue de la Loi 200, 1049 Bruxelles.
- David PINDER, Régional Economic Development and Policy, Theory and Practice in the European Community (Studies on Contemporary Europe : n° 5) G. Allen & Unwin, London, 126 pp., prix non communiqué.
- Opinion jeunesse, février 1983, n° 4 (français et anglais) 4 pp. Forum jeunesse des CE, av. de Cortenberg 66, Boîte 10, 1040 Bruxelles.
- Ernst KOBBERT, (1959-79 Korrespondent für die „Frankfurter Allgemeine Zeitung“ in Brüssel) 26 mal Belgien, 1 mal Luxemburg. R. Piper & Co Verlag, Munchen, Zürich 1983, 331 pp. prix non communiqué.
- Vingt-neuvième rapport des activités du Conseil (1 janvier — 31 décembre 1981), 281 pp., 300 FB.

PME

Le 28 avril avait lieu sous le patronage des Communautés Européennes un Colloque international sur la petite et moyenne entreprise organisé à Bruxelles par les Facultés Universitaires Saint-Louis et la Chambre de Commerce de Bruxelles.

Prix Emile Noël

Le Ministre Albert Coppé, (à gauche sur la photo) ancien président de la Haute Autorité et ex-membre de la Commission des Communautés européennes, a remis, dans les locaux du Bureau de Presse et d'information, au nom de la Fondation Emile Noël, le premier Prix européen attribué par cette fondation, le 23 mars dernier.



Le Prix Européen Emile Noël veut récompenser une action ou une initiative susceptibles de „suciter dans l'opinion publique et surtout parmi les jeunes un intérêt renouvelé pour l'idéal de la construction européenne.

Ce prix de 2.000 Ecus (88.482 FB) est partagé entre M. Ingolf KNUDSEN, Directeur de l'Université populaire européenne à Mon au Danemark et le Lycée technique Mars et Roty de Puteaux en France, représenté par MM. Jean MENAGER et Alain REGNIER.

Notre collègue Bernardo Pianetti della Stuffa (à droite sur la photo) a reçu un prix honorifique pour la publication de deux livres destinés à rendre davantage accessible - spécialement aux jeunes — l'histoire de l'Europe.

Le premier ministre danois a marqué cette cérémonie par l'envoi d'un télégramme de sympathie.

Concours affiches

L'IAA (International Advertising Association) organise en novembre 1983 à Bruxelles un congrès consacré aux campagnes publicitaires d'intérêt public. A cette occasion l'IAA lance, sous le patronage de la Commission de la CE et du Parlement européen, un concours d'affiches réservé aux étudiants en arts graphiques et aux jeunes professionnels de 18

à 25 ans, sur le thème „Une Communauté européenne plus forte et plus unie pour votre avenir”.

L'organisation se fera par l'IAA et ses affiliés dans les différents pays de la Communauté. Renseignements : Concours affiches européenne p.a. IAA, Avenue de Teruren 168, boîte 3, 1150 Bruxelles.

Le Parlement Européen devant les élections

Le colloquium annuel du Collège d'Europe qui se déroulera du 16 au 18 juin 1983 à Bruges sera consacré au thème :

Le Parlement européen à la

veille de la deuxième élection au suffrage universel direct : Bilan et perspectives. Renseignements : Rectoraat du Collège d'Europe, Dijver 11 - 8000 Brugge.